

PLAN OPERATIONNEL DE PREVENTION 2023-2027

- 1. INTRODUCTION**
- 2. PROBLEMATIQUE EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE VAUD**
- 3. SITUATION INITIALE**
- 4. PLAN OPERATIONNEL**
- 5. CADRE CONCEPTUEL**
- 6. PLAN DE MESURES 2023-2027**
- 7. DESCRIPTIF DES MESURES**
- 8. MONITORING**
- 9. CAHIER DES CHARGES**
- 10. REFERENCES**

Lausanne, février 2023

1. INTRODUCTION

Ce document décrit les mesures de prévention du Plan opérationnel de prévention dans le canton de Vaud. Il a été élaboré dans le cadre des missions d'information, de prévention et de réduction des risques confiées à la FVA par la Direction générale de la santé, le Fonds de sécurité routière et Swiss Olympic.

Il permet de fixer de manière synthétique le modèle d'organisation et de détailler les mesures qui seront conduites durant la période 2023-2027.

D'une manière générale, ce plan s'intègre dans les champs d'action définis dans le **Rapport sur la politique de santé publique 2018-2022**, (SSP 2018) visant à développer la promotion de la santé et la prévention afin d'accroître les compétences en santé de la population vaudoise, et en particulier concernant le tabac, l'alcool, les drogues illégales et autres addictions.

Dans ce cadre, ce plan opérationnel est construit de manière à poursuivre les actions de prévention tout en favorisant la collaboration avec les acteurs des programmes de prévention cantonaux. Il s'appuie sur les travaux réalisés dans le cadre des Plans opérationnels 2010-2013, 2015-2018, 2019-2022.

L'articulation avec la politique nationale en matière d'addictions est assurée par une mise en cohérence avec les champs d'action de la **Stratégie Nationale Addictions** adaptés au contexte cantonal vaudois et aux besoins spécifiques de sa population. Le Plan opérationnel de prévention est cohérent avec les axes principaux définis dans la stratégie nationale : « *Promotion de la santé et repérage précoce, réduction des risques et des dommages, réglementations et exécution de la loi, coordination et coopération, connaissances, sensibilisation et information* » (OFSP, 2017).

2. PROBLEMATIQUE EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE VAUD

L'alcool occupe une place importante au niveau social et culturel dans notre pays, il est bien intégré et fait partie des habitudes de vie. Une majorité de la population suisse adopte un mode de consommation d'alcool peu problématique. En effet, 80 % des personnes consommant de l'alcool le font sans risque notoire pour leur santé (Wicki & Gmel, 2005) et 11,8% de la population des plus de 15 ans est abstinente (Gmel et al., 2014). Dans l'ensemble, le pourcentage de consommateurs d'alcool est resté stable ces 20 dernières années. La consommation régulière à risque diminue alors que les ivresses ponctuelles sont en augmentation particulièrement chez les 15-19 ans (Gmel et al., 2018). La bière est la boisson la plus consommée par les Suisses avec 55,8 litres par habitant, contre 35,1 litres de vin, 1,7 litre de cidre et 3,7 litres de spiritueux. Si l'on considère les grammes d'alcool contenus dans ces boissons, le vin passe en première position puisqu'il représente 48% de la consommation d'alcool pur, contre 33% pour la bière, 18% pour les spiritueux et 1% pour le cidre (RFA, 2015).

En marge d'une consommation d'alcool ne présentant que peu de problèmes, il existe une consommation à risque, définie par **une atteinte ou un risque d'atteinte à la santé pour soi ou autrui**. La consommation est également problématique dans les situations où **le risque de dommages est sensiblement augmenté**. On peut y

associer la consommation d'alcool par des populations devant s'en abstenir (jeunes, femmes enceintes, personnes âgées et personnes atteintes dans leur santé). La consommation à risque peut être définie en plusieurs sous-catégories.

L'ivresse ponctuelle se définit par une consommation d'une grande quantité d'alcool dans un bref laps de temps (cinq verres standards et plus pour les hommes et quatre verres standards et plus pour les femmes). Elle se caractérise par une perte des facultés physiques et psychiques pouvant conduire à des dommages ou des intoxications aiguës.

La consommation chronique désigne une consommation régulière à partir de deux verres standards par jour pour les femmes et quatre verres standards par jour pour les hommes. Ce type de consommation présente un risque pour la santé à moyen et long terme. (OMS, 2000)

Ces valeurs ont été révisées à la lumière des dernières études pour l'établir aujourd'hui à 2 verres par jour pour les hommes et 1 verre par jour les femmes. (CFAL, 2018). Des problèmes de santé peuvent malgré tout apparaître en dessous de ces normes même en cas de consommation modérée. Enfin une recherche réalisée en suisse par Addiction suisse met en évidence que si l'on n'est pas prêt à accepter un risque de 1/1000 de mourir à cause de sa consommation d'alcool il ne faudrait pas dépasser un verre par jour tandis qu'un risque de 1/100 correspond à 2.5 verres pour les femmes et 3.5 verres pour les hommes. (Gmel & Shield, 2020)

La consommation inadaptée à la situation se caractérise notamment par la pratique d'une activité incompatible avec la consommation d'alcool, telle que la conduite d'un véhicule, le travail et les activités sportives. Elle inclut également l'interaction avec certaines médications et la grossesse.

Au niveau national, selon le Monitoring suisse des addictions (Obsan & Ofsp, 2017), 17.7% des personnes de plus de 15 ans ont une consommation à risque. (15.9% d'ivresses ponctuelles, 4.7% de consommation chronique à risque). La consommation à risque est plus fréquente dans le canton de Vaud avec 21.7% de consommateurs à risque.

Selon l'étude HBSC 2022, 24.5% des garçons et 22.6% des filles de 15 ans ont eu au moins un épisode d'ivresse ponctuel dans les 30 derniers jours. (Delgrande et al., 2023). Après un net recul entamé en 2010, ce chiffre est stable depuis 2014.

Les ivresses ponctuelles concernent plus particulièrement les adolescents et les jeunes adultes, en effet 23.9 % des 15-19 ans, 30% des 20-24 ans et 22.3% des 25-34 ans s'enivrent (ivresse ponctuelle) au moins une fois par mois. La diminution s'amorce à partir de 24 ans et se poursuit de manière continue en fonction de l'âge (7.7% des 65-74 ans). (Obsan & Ofsp 2017)

La consommation d'alcool à risque est corrélée avec le niveau de formation. En effet, celle-ci passe de 14% pour les personnes ayant fréquenté uniquement l'école obligatoire à 19.6% pour les personnes ayant obtenu un titre d'une haute école. Bien qu'il soit probable que l'âge influence ce résultat (durée des études) cela démontre que la consommation à risque d'alcool ne concerne pas seulement les personnes à bas niveau de formation (Obsan & Ofsp, 2017). On retrouve ces tendances en

particulier pour les consommations ponctuelles à risque dans les indicateurs de l'Observatoire suisse de la santé. Les différences par rapport au niveau d'études achevées sont par contre moins marquées pour la consommation chronique.

Les ivresses ponctuelles ne sont pas un phénomène limité aux villes. Il n'existe pas de différences significatives entre les régions urbaines et les régions rurales. Comme on peut s'y attendre, la fréquence des ivresses ponctuelles est supérieure le week-end que les jours de semaine, en particulier chez les jeunes, en moyenne 5 boissons standards le week-end contre moins d'un verre en semaine (Gmel et al. 2014).

Au sujet des lieux de consommation, on constate qu'il existe une corrélation entre le nombre de contextes de consommation et l'ivresse ponctuelle. Ainsi, le nombre de verres standards consommés dans les établissements publics est comparable au nombre de verres consommés dans le privé ou l'espace public. Cependant, la conjonction des situations de consommation (apéro puis fréquentation d'un établissement) double le nombre de verres standards consommés (Labhart & Kuntsche, 2012).

Entre 2003 et 2010, on constate une augmentation des prises en charge en milieu hospitalier des 10-23 ans, liées à des intoxications alcooliques (+ 66% pour les hommes et + 84% pour les femmes (Wicki, 2012)). Les patients de sexe masculin âgés de 40 à 59 ans sont surreprésentés dans les cas d'alcoolisations aiguës, avec un taux supérieur ou égal à 3 pour mille (Neves, Neuffer & Yersin, 2011).

En ce qui concerne la consommation inadaptée à la situation, il existe un lien entre le risque d'accident et la consommation d'alcool. Le rapport Status (BPA, 2021) fait état de 2'882 personnes blessées et 48 personnes tuées dans un accident en lien avec l'alcool. Au niveau de la sécurité routière, et bien que le nombre d'accidents de circulation liés à l'alcool soit en diminution depuis 1980, l'alcool constitue la cause principale concomitante de 11 % des accidents graves. Il intervient dans une proportion plus élevée des accidents survenant la nuit, surtout durant le week-end: un accident sur deux se produisant les nuits de week-end est lié à l'alcool. (BPA, 2022)

Au niveau cantonal, les accidents de circulation dus à l'alcool sont en augmentation depuis 2020. Ils constituent la deuxième cause d'accident juste après l'inattention ainsi que la deuxième cause de blessés graves (Police cantonale vaudoise, 2023)

Dans leur étude concernant les modes et lieux de consommation des jeunes adultes, Labhart et Kuntsche (2012) mettent en évidence qu'une conduite sous influence arrive en tête des conséquences problématiques de la consommation d'alcool ayant eu lieu dans un établissement public (10.5%).

Situation dans le Canton de Vaud

Différentes études permettent de prendre la mesure de la problématique au niveau cantonal.

6.5% de la population vaudoise de plus de 15 ans à une consommation d'alcool hebdomadaire à risque, soit environ 40'000 personnes. Les ivresses ponctuelles ou

alcoolisations ponctuelles importantes (API) soit plus de 6 verres et plus au moins une fois par mois concernent 11.6% des vaudois. Les jeunes hommes sont les plus concernés avec 32.4% des 15-19 ans, 49.1% des 20-24 ans. De manière générale, les consommations chroniques et les ivresses ponctuelles sont plus élevées dans le canton de Vaud en comparaison à la moyenne nationale (Pin et Henry, 2018). Le canton de Vaud obtient les deuxièmes chiffres les plus élevés de Suisse concernant la proportion de consommations ponctuelles à risque et les quatrièmes concernant la proportion de consommations chroniques dans sa population (Obsan & Ofsp 2017).

Enfin, les ivresses ponctuelles des jeunes de 14-15 ans ont augmenté dans le canton de Vaud entre 2010 et 2014 alors que les chiffres au niveau national sont en diminution sur la même période. (Pin et Henry, 2018).

L'alcool est la substance la plus consommée chez les jeunes vaudois âgés de 18 ans. L'augmentation des ivresses ponctuelles est très importante entre 15 et 18 ans. Si 17.8% de jeunes de 15 ans déclarent avoir consommé 5 boissons ou plus au moins une fois au cours des 30 derniers jours, ce pourcentage monte à 52.6% à l'âge de 18 ans. Plus préoccupant encore, le nombre de jeunes ayant été ivres au point de ne plus se souvenir des événements passe de 7.7% à 15 ans à 18.2% à 18 ans. (Lucia et al., 2018). Ce qui concerne presque 1 jeune de 18 ans sur cinq.

Au niveau des accidents, une enquête réalisée au CHUV met en évidence que chez les hommes, près de 50 % des blessures intentionnelles sont attribuables à l'alcool. Chez les femmes, cette proportion est supérieure à 23%. Par comparaison, et concernant les événements non intentionnels, la part d'accidents attribuable à la consommation d'alcool oscille entre 12% (trafic) et 19% (chutes) chez les hommes et respectivement entre 10% (trafic) et 12% (chutes) chez les femmes. La plupart de ces traumatismes se sont produits dans des situations de loisirs avec des consommations faibles à modérées (Gmel et al., 2007).

La protection de la jeunesse reste très insuffisante dans le Canton de Vaud comme le montrent les campagnes d'Achats-tests réalisées par la FVA en 2011, 2013 et 2015 (Astudillo & Kuendig, 2012, 2013, 2015). En 2015, les résultats de cette enquête montrent un taux d'infraction à la LADB très important (65.4%). Le taux de vente aux mineurs varie en fonction du type d'établissement : 71.8 % dans les cafés et bars, 62% chez les petits détaillants, 38.5% dans la grande distribution, etc. Les manifestations culturelles et sportives avec permis temporaire de vente d'alcool enregistrent un taux élevé de vente de 82.7%. Le taux de vente moyen a diminué de 20% entre 2011 et 2015, mais reste très élevé ce qui ne garantit pas une protection des mineurs efficace.

La population vaudoise est particulièrement exposée aux consommations à risque d'alcool, en particulier les hommes et les jeunes. Les coûts sociaux sont importants. La consommation à risque d'alcool touche directement ou indirectement l'ensemble de la population même s'il existe des différences marquées en fonction de l'âge et du sexe. La consommation chronique concerne plus particulièrement les personnes âgées tandis que les ivresses ponctuelles touchent davantage les adolescents et les jeunes adultes. Les ivresses ponctuelles ont lieu dans différents contextes (établissements publics et espace public). Les hospitalisations pour intoxications alcooliques sont importantes et ne concernent pas uniquement la jeunesse. Dans le

Canton de Vaud, la loi interdisant la vente d'alcool aux mineurs et très mal appliquée. Les mineurs sont mal protégés d'un accès précoce à l'alcool.

Les problèmes d'alcoolodépendance concernent environ 3 à 5% de la population vaudoise pour un coût de 60 millions de francs par année. Cette problématique n'est pas directement concernée par ce Plan opérationnel dans la mesure où elle est traitée dans le Concept d'intervention du secteur d'accompagnement socio-thérapeutique de la FVA (Stachel, 2017).

Dans le milieu festif, l'enquête *Nightlife Vaud* concernant les habitudes de consommation et les comportements à risque a été menée en 2012 et 2013 au centre-ville de Lausanne les samedis soirs, auprès de la population présente entre 18h et 06h du matin. Il en ressort que les substances les plus consommées sont dans l'ordre (prévalence à vie) : l'alcool (93.9%), le tabac (85.3%) et le cannabis (65.6%), la cocaïne et la MDMA (22%), le LSD (13%) et les amphétamines (11%).

Le type de boissons alcoolisées le plus consommé est la bière, devant les alcools distillés et le vin. Les personnes rencontrées fréquentent majoritairement les bars, clubs, discos (81%), plus que l'espace public (38.8%). Les jeunes entre 16 et 19 ans fréquentent davantage l'espace public que leurs aînés (50.2%), mais sont davantage présents dans les bars et clubs (79.1%). De manière générale, les personnes interrogées visitent plusieurs lieux durant une soirée (75%). Très peu de personnes fréquentent uniquement l'espace public : 9 personnes sur 553. Le nombre de problèmes rencontrés augmente en lien avec le nombre de lieux fréquentés (Carrasco et al., 2014). Cet élément peut être mis en lien avec le cumul des consommations d'alcool en fonction du nombre de contextes de consommation mis en évidence par Labhart et Kuntsche (2012).

Les consommateurs récréatifs de substances psychoactives se caractérisent par une approche hédoniste, liés à la fête, au plaisir et la rencontre. Cependant la majorité ont expérimenté des effets problématiques non désirés de manière ponctuelle. Certains décrivent également des épisodes de perte de contrôle caractérisés par une augmentation de la fréquence des consommations en milieu festif puis dans un cadre plus large. Ce public a de l'intérêt pour des interventions de prévention et de réductions des risques (stand de sensibilisation et drug checking). Ils souhaitent être mieux informés sur la composition et les risques spécifiques des substances qu'ils consomment et de leurs interactions potentielles. À défaut de pouvoir avoir accès à un dispositif d'analyse, ils utilisent des approches de réduction des risques empiriques à l'efficacité limitée (observation des effets sur d'autres consommateurs, fractionnement des doses, apprentissage empirique des effets, confiance en la personne qui a fourni la substance, entourage bienveillant). (Debons et al., 2020).

Dans le canton de Vaud on estime le nombre de consommateurs de cannabis à 40'000 personnes, les consommateurs de cocaïne à 6'300 personnes, les consommateurs de MDMA à 2'600 personnes tandis que ce nombre passe à 2'500 personnes pour les consommateurs d'amphétamines. Les consommateurs d'héroïne quant à eux sont estimés à 1'800 dont près de la moitié bénéficierait d'un suivi addictologique. Pour les autres, la majorité des consommateurs de ces substances sont bien insérés et consomment de manière occasionnelle. Concernant les stimulants, la MDMA est essentiellement consommée le week-end alors que la cocaïne est consommée tout

au long de la semaine. Zobel et al., (2017, 2018, 2020). Ces estimations suggèrent qu'une grande partie des consommateurs de stimulants et de cannabis ne bénéficie pas d'un suivi spécialisé, probablement parce qu'ils n'en ressentent pas le besoin, mais également parce qu'ils connaissent mal le dispositif actuel. Cette hypothèse justifie la mise en œuvre de projets pilotes comme la vente régulée de cannabis (projet Cann-L) ou le projet de Drug Checking en milieu festif et sous forme d'une permanence qui offrent de nouvelles opportunités d'entrer en contact avec une partie de cette population.

3. SITUATION INITIALE

Depuis 2010, la rédaction et la mise en œuvre des plans opérationnels de prévention successifs ont été confiées à la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme par la Direction générale de la santé. Ce mandat répondait à la volonté d'améliorer la coordination entre les différents acteurs actifs, dans le domaine de la prévention et de la consommation à risque d'alcool en général et la prévention et la réduction des risques en milieu festif. Basées sur les recommandations de la Stratégie nationale addiction, les mesures de prévention, définies dans le Plan opérationnel, ont été développées entre 2010 et 2022 en collaboration avec 60 institutions des champs sociosanitaires, de la sécurité et de l'économie, permettant ainsi un développement cohérent et adapté au contexte cantonal.

Le déploiement du plan opérationnel dans le canton de Vaud a mis en évidence que, dans un système fédéraliste impliquant une répartition des compétences entre communes, régions, cantons et Confédération, le rôle de la FVA comme centre de références coordonnant les actions de prévention doit s'appuyer sur trois axes:

- Développement et conduite de programmes de prévention et réduction des risques spécifiques
- Interface entre les différents acteurs concernés
- Rôle de centre de références permettant de soutenir les actions des différentes parties prenantes dans ce domaine.

Les Plans opérationnels développés ces dernières années ont permis de développer ces trois axes tout en constituant une référence par rapport aux actions à conduire. Ces plans ont été conçus, en vue de favoriser la collaboration, en invitant les partenaires à participer à la mise en œuvre des mesures développées permettant ainsi d'augmenter les synergies et d'éviter les doublons. Cette dynamique, conduite au long du déploiement du plan opérationnel, a nécessité un important travail d'information et de négociation avec les différents partenaires, tant au niveau régional que national. Les mesures préventives déployées sont basées sur deux approches complémentaires : **la prévention structurelle** (influencer les conditions sociales, culturelles, juridiques et économiques de la consommation) et **la prévention comportementale** (influencer l'attitude, les compétences ou les comportements des individus). Selon les connaissances actuelles, la combinaison des deux approches est recommandée pour agir sur la consommation problématique d'alcool. De manière globale le Plan opérationnel 2023-2027 reste orienté autour des axes suivants :

- le rôle de centre de références en matière de prévention
- la conduite de programmes spécifiques,
- la collaboration avec les acteurs concernés

Stratégie Nationale Addiction 2017-2024

La stratégie nationale Addiction, développée par l'OFSP, constitue un cadre général permettant d'orienter et de structurer les actions des différents acteurs dans ce domaine. La stratégie actuelle est définie en 8 champs d'action reliés à des objectifs généraux.

STRATEGIE NATIONALE ADDICTION 2017-2024		
	CHAMPS D'ACTION	Objectifs
1	PROMOTION DE LA SANTE, PREVENTION ET REPERAGE PRECOCE	Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions
2	THÉRAPIE ET CONSEIL	Aide pour surmonter une addiction ou la maîtriser
3	RÉDUCTION DES RISQUES ET DES DOMMAGES	Offre d'aides à bas seuil et réduction des conséquences négatives liées aux addictions
4	RÉGLEMENTATION ET EXÉCUTION	Mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires
5	COORDINATION ET COOPÉRATION	Mise en réseau des partenaires de la politique des addictions et renforcement des coopérations
6	CONNAISSANCES	Développement et transmission de connaissances

7	SENSIBILISATION ET INFORMATION	Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions
8	POLITIQUE INTERNATIONALE	Représentation des intérêts et échange d'expériences au niveau international

Les champs définis dans la stratégie Addiction sont mis en cohérence avec le plan opérationnel de prévention de la consommation à risque d'alcool à l'exception du champ 2 « Thérapie et conseil » qui ne concerne pas directement la prévention ainsi que le champ 8 « Politique internationale » non prioritaire au niveau cantonal.

Politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022

La politique cantonale en matière de santé est définie dans le rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022 qui fixe les champs d'action et les lignes directrices dans lesquels le Plan opérationnel de prévention de la consommation d'alcool à risque s'inscrit.

RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANTON DE VAUD 2018-2022

Ligne directrice 1 : Amplifier les actions de prévention des maladies et de promotion de la santé

Mesure 15 : Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions.

CHAMP D'ACTION 1	PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION	Développer la promotion de la santé au plus proche des personnes, en visant la prise en compte de l'entier des facteurs favorables à la santé dans le milieu de vie.
CHAMP D'ACTION 3	SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES	Accroître la participation des enfants et des jeunes dans les décisions concernant leur santé. Renforcer leurs capacités à faire des choix informés pour leur santé. Assurer l'accès à des prestations de soins de qualité.
CHAMP D'ACTION 6	COMPÉTENCES EN SANTÉ	Accroître les compétences en santé des personnes, en agissant sur la compréhension et la motivation des individus, la lisibilité du système de santé ainsi que les compétences des communautés.

4. PLAN OPERATIONNEL

Le Plan opérationnel de prévention s'inscrit dans la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022 et en particulier la ligne directrice 1. **Amplifier les actions de prévention des maladies et de promotion de la santé** dans le cadre de sa Mesure 15 : **Poursuivre la prévention tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions** en lien avec les champs suivants : *Promotion de la santé et prévention, santé des enfants et des jeunes et compétences en santé.*

Afin de garantir un déploiement coordonné des actions de prévention alcool au niveau cantonal, nous proposons un modèle basé sur les plans opérationnels mis en œuvre entre 2010 et 2022

La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme assume le rôle de centre de références pour la prévention de la consommation à risque d'alcool ainsi que dans le domaine de la prévention et de la réduction des risques en milieu festifs. Elle collabore activement avec les différentes parties prenantes au niveau fédéral, cantonal et communal. Ce modèle permet de bénéficier de l'ensemble des ressources disponibles, de créer des synergies entre les différents acteurs tout en assurant la cohérence des actions entreprises sur le territoire cantonal. Ainsi, plusieurs partenaires sont associés à la mise en œuvre sur le terrain des mesures du Plan opérationnel.

Le Plan opérationnel de prévention est composé de 12 mesures développées et mises en œuvre par la FVA en collaboration avec les acteurs concernés. Afin d'assurer une couverture cantonale optimale et de favoriser la cohérence des actions, la FVA développe des projets propres et collabore activement à des projets portés par des partenaires, en y apportant son expertise spécifique.

5. CADRE CONCEPTUEL

Les mesures de prévention proposées dans ce plan sont de nature structurelle, comportementale ou combinent les deux niveaux. De nombreuses études démontrent l'efficacité des mesures structurelles (Babor et al., 2010 ; Kuntsche, 2011 ; OMS, 2006), alors qu'il est plus difficile de mesurer l'impact des mesures de prévention comportementales. Cependant, Benec'h (2014) a développé 10 critères d'efficacité pour la prévention comportementale :

1. Ne pas se contenter de transmettre un savoir

Pour être efficace, la prévention doit dépasser l'image d'un individu rationnel, en mesure de prendre en toutes circonstances ses décisions de manière économique après avoir analysé la balance coût-bénéfice d'un comportement. De fait, il s'agit ici de développer, en complément aux stratégies d'information, d'autres aspects comme l'appel aux émotions ou le renforcement des compétences psychosociales.

2. Communiquer à travers des messages adaptés (apport des sciences psychocognitives)

Le recours aux émotions est, dans le domaine d'élaboration des messages de prévention, une piste intéressante. Cependant, ce recours doit être bien dosé, car l'individu dispose de moyens lui permettant de se défendre contre des messages trop forts émotionnellement.

Ces stratégies doivent également être accompagnées par des solutions concrètes facilement accessibles (consultations téléphoniques, sites internet, modifications de comportement applicables immédiatement...), de manière à fournir à l'individu les ressources nécessaires en marge du message diffusé.

3. S'inscrire dans une démarche de promotion de la santé (approche globale)

Il s'agit ici de renforcer les facteurs de protection des individus (capacité à résister à la pression du groupe, habileté sociale, qualité des relations intrafamiliales, amicales et sociales).

4. S'inscrire dans la durée

Les interventions de prévention semblent plus efficaces lorsqu'elles sont planifiées sur plusieurs années.

5. Intervenir à différentes étapes de la vie du public et en fonction de la population concernée

Les actions de prévention doivent s'adapter à la maturité et au développement de l'enfant jusqu'à l'âge adulte. Les petits enfants ont besoin d'affection et de sécurité ; pour les préadolescents, la meilleure stratégie est de retarder le plus possible l'âge de la première consommation, tandis que pour les adolescents et les jeunes adultes, une approche de réduction des risques est la plus pertinente.

6. Articuler interventions universelles et interventions sélectives

Le public cible peut être relativement hétérogène du point de vue du rapport aux consommations. Pour la population à faible risque, les meilleures stratégies sont celles qui pourront être organisées de manière collective, visant à renforcer les compétences psychosociales (résistance aux pressions normatives à consommer, par exemple), tandis que pour les personnes à risque, un travail individuel ou en petit groupe visera à les amener à réfléchir à leur consommation et à renforcer leur motivation au changement.

7. S'adresser au public de manière appropriée (approches respectueuses et non moralisatrices)

Les approches les plus prometteuses sont celles qui tiennent compte des aspirations, motivations et valeurs du public. Il est important de partir du vécu ou des croyances pour en discuter de manière équilibrée, plutôt que d'entrer dans une dynamique de transfert de savoirs ou de normes de comportement de manière frontale. En ce sens, les groupes de discussion et l'implication des individus sont à favoriser.

8. Impliquer le public dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions

D'une manière générale, les programmes sont plus efficaces s'ils impliquent le public dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation du projet. Cette participation donne de meilleures chances de produire une prise de conscience nécessaire à une modification de comportement.

9. Agir en direction des familles

De nombreuses études montrent que les attitudes et les aptitudes parentales sont déterminantes dans la prévention de la consommation problématique d'alcool (Donzé, 2008). L'influence des parents s'exerce autant par les normes véhiculées au sein de la famille que par la supervision parentale, le style éducatif et la fixation de règles claires en matière de consommation d'alcool. En ce sens, les projets basés sur le renforcement des compétences parentales sont très prometteurs.

10. S'intégrer à un dispositif à composantes multiples mobilisant de nombreux partenaires

Les actions de prévention impliquant une grande diversité d'acteurs, aussi bien au niveau local que politique, ont de meilleures chances de succès que les actions ponctuelles déconnectées. Il s'agira, en particulier, de coordonner les actions des forces de l'ordre, des spécialistes de prévention des dépendances, des écoles, des services de santé, les milieux économiques et associatifs, ainsi que des médias.

Pour Gylaine Bebec'h (2014), l'efficacité d'un projet de prévention réside non seulement dans la pertinence de son contenu, mais également dans la qualité de son implantation. À ce titre, elle a également extrait de la littérature huit critères de qualité scientifiquement validés dans ce domaine.

1. Intégration de l'ensemble des acteurs

La prévention de la consommation problématique d'alcool implique ou touche potentiellement une grande variété d'acteurs. Il convient donc de les associer au développement du projet. Cela est valable aussi bien pour les experts spécialisés dans le domaine de la recherche, qui peuvent apporter leurs compétences spécifiques en définition des besoins et évaluation, mais également pour les représentants de l'économie et les acteurs des champs éducatifs, sociosanitaire et culturel.

2. Présence d'une infrastructure de coordination et de suivi

L'efficacité du projet est conditionnée à la disponibilité de ressources en matière de coordination et de suivi. Les tâches de cette infrastructure sont : veiller à l'intégration des partenaires, assurer la circulation des informations, planifier l'organisation des rencontres, assurer les tâches de secrétariat, participer à la recherche de financements, coordonner les actions et superviser les travaux de recherche et d'évaluation.

3. L'existence de partenariat solide

Il s'agit ici d'assurer une bonne collaboration en négociant un consensus au sujet des objectifs poursuivis. Le partage de valeurs communes et la création d'un système de communication adapté avec les partenaires joue un rôle important pour la réussite du projet, de même que la clarification des missions de chaque partenaire.

4. La disponibilité de financements durables

Intégration de l'action dans un organisme porteur, disponibilité et continuité des ressources financières.

5. La référence à une assise théorique détaillée

Appui du projet sur des ressources théoriques validées.

6. Les compétences des acteurs

Chef de projet bénéficiant d'une formation reconnue dans le domaine de la prévention, des addictions et dans la gestion de projet.

7. La bonne conception du cycle du projet (participation à chaque étape)

Planification de chaque étape du projet. Etat des lieux, conception, mise en œuvre, évaluation et diffusion.

8. L'anticipation de l'évaluation de la diffusion des résultats

L'évaluation est planifiée et se base sur une évaluation de processus et de résultats. Les résultats sont communiqués.

Ces différents critères nous permettent de définir de manière globale la pertinence des mesures du Plan opérationnel de manière complémentaire aux évaluations ou aux références scientifiques spécifiques.

D'une manière générale, le Plan opérationnel porte un accent particulier dans le domaine de la jeunesse. Une majorité des mesures présentées sont définies par une approche directe (actions de prévention destinées aux jeunes) et indirecte (sensibilisation des adultes et de la société à la vulnérabilité des jeunes aux risques liés aux consommations). Ainsi, 6 mesures ciblent directement les jeunes par des actions de prévention et de réduction des risques et 7 mesures visent à renforcer le rôle de la société dans son rôle préventif. Un accent particulier est porté sur la prévention des ivresses ponctuelles, ainsi que sur les consommations inadaptées à la situation (circulation routière). Depuis 2010, le plan opérationnel de prévention a élargi ses champs d'intervention puisqu'en plus de la consommation à risque d'alcool, certaines mesures ont pour thème la consommation de substances psychoactives (1. Programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, 4. Drug Checking, 3. NightLife Vaud et 9. Achats Tests). Certaines intègrent la santé sexuelle (3. NightLife Vaud et 7. Festiplus) ainsi qu'une approche holistique de la prévention (8. Prévention en milieu sportif).

6. Plan opérationnel de prévention 2023-2027

Politique de santé publique du canton de Vaud - Me.15 prévention tabac, alcool, drogues et autres addictions	Stratégie Addiction	Mesures du plan opérationnel	Collaborations	Etat du projet	Ressources	Mise en œuvre
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	1. Programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire	UPSPS, UNISANTE, CAP-LEVANT, AACTS, CJE, DEPART.	Opérationnel	Existantes (DGS)	2023-2027
Santé des enfants et des jeunes	Sensibilisation et information					
Compétences en santé						
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	2. Movendi : Programme de prévention en milieu scolaire post obligatoire. Phase opérationnelle avec évaluation d'impact	Addiction Suisse, UPSPS	Réalisé Evaluation en cours	A évaluer	2023-2027
Santé des enfants et des jeunes	Réduction des risques et des dommages					
Compétences en santé	Sensibilisation et information Connaissances					
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	3. NightLife Vaud: Information, prévention et réduction des risques en milieu festif	CAP-Levant, Profa	Opérationnel	Existantes (DGS)	2023-2027
Santé des enfants et des jeunes	Réduction des risques et des dommages					
Compétences en santé	Sensibilisation et information					
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	4. Drug Checking Vaud (projet pilote)	UNIL ESC, Addiction Suisse, CAP Levant. Police cantonale, Police de Lausanne.	Phase pilote jusqu'en décembre 2023	Demande complémentaire à effectuer mai-2023 à décembre 2023 (GEA-CPSLA)	2023-2024
Compétences en santé	Réduction des risques et des dommages					
	Sensibilisation et information					
Promotion de la santé et prévention ¹	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	5. Soutien aux programmes de prévention pour rassemblements festifs	Espace Prévention la Côte, Services jeunesse de la Rivera Service jeunesse Nyon Accueil santé UNIL	Opérationnel	Existantes (DGS)	2023-2027
Santé des enfants et des jeunes	Réduction des risques et des dommages					
Compétences en santé	Sensibilisation et information					

Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	6. Alcool et sécurité routière	6.1 Be my angel (conducteur désigné)	UNISANTE, REPER, Fondation O2, Promotion santé VS, Fegpa, Addiction Neuchatel, ASN Blaue Kreuz, USE	Opérationnel	Existantes (FSR - DGS)	2023-2027
Santé des enfants et des jeunes	Réduction des risques et des dommages		6.2 Ateliers et outils interactifs				
Compétences en santé	Sensibilisation et information						
Promotion de la santé et prévention	Règlement et exécution	7. FESTIPLUS : charte vaudoise pour manifestations		Espace prévention La Côte Corps de police POCAMA Montreux Jazz FVJC	Opérationnel	Existantes (DGS)	2023-2027
Santé des enfants et des jeunes	Connaissances						
Compétences en santé	Sensibilisation et information						
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	8. Cool & Clean, prévention en milieu sportif	8.1 Cool & Clean Vaud	Swiss Olympic, SEPS, FVS	Opérationnel	En attente (Swiss Olympic)	2023-2027
Santé des enfants et des jeunes	Sensibilisation et information		8.2 Cool & Clean Romandie	SEPS			
Compétences en santé			8.3 Prévention en milieu sportif Vaud		En développement	Financement FUP a évalué via SEPS	
Promotion de la santé et prévention	Règlement et exécution	9. Achats-tests		Unisanté, Addiction Suisse, Police cantonale du commerce	Opérationnel	Existantes (DGS)	2023-2027
Santé des enfants et des jeunes	Coordination et coopération						
	Sensibilisation et information						
	Connaissances						
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	10. Formation du personnel de vente et du service	10.1 Formation Gastrovaud	Gastrovaud	Opérationnel	Existantes (DGS)	2023-2027
Santé des enfants et des jeunes	Réglementation et exécution		10.2 Sensibilisation du personnel des clubs	La Belle Nuit	En développement	Existantes (DGS)	2023-2027
	Connaissances		10.3 Formation du personnel des bars des manifestations	Ep La Côte	Opérationnel	Existantes (DGS)	2023-2027
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	11. Centre de références (information aux politiques, aux professionnels et à la population)		GEA, GREA. Addiction suisse	Opérationnel	Existantes (DGS)	2023-2027
Compétences en santé	Coordination et coopération Sensibilisation et information						
Promotion de la santé et prévention	Promotion de la santé, prévention et repérage précoce	12. Mise en œuvre du plan opérationnel de prévention.		Acteurs concernés	Opérationnel	Existantes (DGS)	2023-2027
Santé des enfants et des jeunes	Coordination et coopération						
Compétences en santé	Sensibilisation et information						

7. DESCRIPTIF DES MESURES

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Réduction des risques et des dommages Sensibilisation et information Connaissances Coordination et coopération	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions Réduction des conséquences négatives liées aux addictions Développer et transmettre des connaissances Mise en réseau et renforcement des coopérations

1. Programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Axe 1</p> <p>Prévention universelle</p> <p>Développement et mise en œuvre d'actions de prévention universelle en collaboration avec l'Unité PSPS et les établissements.</p> <p>Axe 2</p> <p>Repérage et intervention précoce. Projets d'établissements visant à mettre en place les dispositifs de repérage et d'intervention précoce – méthode simplifiée ou complète et formation aux adultes.</p>	<p><i>Elèves, Acteurs du champ scolaire.</i></p>	<p>Cheffe de projet : Sylvie Bonjour – Unité PSPS</p> <p>Cheffes de projet FVA Estela Villamarin Nivitha Sivanesen Fidji Jorat</p> <p>Collaborations : UNISANTE, CAP-LEVANT, AACTS, CJE, DEPART.</p>	<p>2. <i>Movendi</i></p> <p>6. <i>Alcool et sécurité routière</i></p>	<p>Les problèmes liés aux conduites addictives diminuent parmi les élèves.</p> <p>Les élèves présentant des risques liés aux conduites addictives sont repérés et accompagnés.</p> <p>Les professionnels du champ scolaire sont soutenus dans la gestion des problèmes liés aux conduites addictives.</p>

Description

Le Programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, comportement problématique en lien avec des substances ou avec des écrans est piloté par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire. Les missions de l'Unité PSPS sont consultables sur son site internet. <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/programme-de-prevention-des-conduites-addictives>

Le secteur prévention de la FVA est impliqué dans la mise en œuvre du Programme de prévention des conduites addictives. Ce programme est composé de deux axes :

Axe 1 - Prévention universelle

Développement et mise en œuvre de projets de prévention universelle répondant aux besoins des élèves en collaboration avec l'Unité PSPS et les établissements scolaires.

Axe 2 – Repérage et intervention précoce – Formation aux adultes

Au sein de ce programme, la FVA se consacre principalement aux développements et à la mise en œuvre des projets de prévention universelle ainsi qu'au soutien des établissements dans l'élaboration de politique interne de repérage et d'intervention précoce et à l'animation de groupes de travail spécifiques. La FVA collabore également à la formation des professionnels du champ scolaire.

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Réduction des risques et des dommages Sensibilisation et information Connaissances	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions Réduction des conséquences négatives liées aux addictions Développer et transmettre des connaissances

2. Movendi : Programme de prévention en milieu scolaire post obligatoire. - Phase opérationnelle avec évaluation d'impact

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Développement et mise en œuvre d'un projet de sensibilisation à la consommation à risque d'alcool basé sur des données probantes dans les gymnases et écoles professionnelles.</p> <p>Animation d'ateliers basés sur les approches motivationnelles de groupe.</p> <p>Sélection des groupes d'intervention sur la base des modes de consommation en vue de construire des groupes d'intervention homogène (abstinents, risque faible, risque moyen, risque élevé).</p> <p>Evaluation d'impact avec un groupe contrôle.</p>	<i>Elèves du post obligatoire</i>	<p>Equipe de projet</p> <p>FVA : Estela Villamarin, Fidji Jorat Nivitha Sivanesen, Stéphane Caduff</p> <p>Addiction suisse : Florian Labhart</p> <p>Partenaires : Addiction Suisse Unité PSPS</p>	<p>1. <i>Programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire</i></p>	<p>Les consommations et les problèmes liés aux consommations diminuent parmi les élèves.</p> <p>Les élèves concernés appliquent des principes de réduction des dommages.</p> <p>Les élèves abstinents ou à risque faible sont renforcés dans leurs choix et leurs compétences.</p>

Description

« Movendi » est un projet de prévention destiné aux élèves et aux apprentis des écoles professionnelles et des gymnases du canton de Vaud, conduit dans le cadre du « Programme de prévention des dépendances en milieu scolaire » (PGDEP). Ce projet s'est appuyé sur les travaux d'un groupe de réflexion constitué de l'Unité PSPS, de la DGEP, du SSP, d'Addiction Suisse, et conduit par la FVA. Il a reçu l'aval de l'Unité PSPS, de la DGEP et de la DGS. Il est adapté d'un projet développé dans les écoles post-obligatoires du canton de Zurich et évalué par Addiction Suisse (Gmel et al., 2010). L'évaluation du projet zurichois a permis de mettre en évidence une diminution de 20% des ivresses ponctuelles et des consommations hebdomadaires pour les groupes à risque moyen. Le Projet Movendi intègre une évaluation d'impact avec un groupe contrôle afin de mesurer les effets de l'intervention sur la consommation à risque d'alcool des participants ainsi que sur l'application de stratégies de réduction des dommages.

Un essai pilote a ainsi été conduit entre l'automne 2015 et le printemps 2016, par la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), en collaboration avec Addiction Suisse, et deux établissements scolaires, dont une école professionnelle et un gymnase.

Le projet a été mené dans sa phase opérationnelle de 2019 à 2022. Il implique une intervention auprès de 900 élèves de gymnases et de 900 élèves d'écoles professionnelles. Un groupe contrôle

composé de 900 élèves de gymnases et de 900 élèves d'écoles professionnelles ne recevant pas d'intervention sera intégré à l'étude afin de pouvoir mesurer les effets de l'intervention. Les résultats seront disponibles début 2023.

Le projet consiste à proposer des messages de prévention spécifiquement adaptés aux modes de consommation des jeunes lors d'interventions en petits groupes. Ces groupes sont constitués de manière homogène sur la base des réponses des participants à un questionnaire confidentiel portant sur leurs habitudes de consommation d'alcool. L'objectif de ce mode d'intervention est de renforcer les comportements favorables à la santé chez tous les participants, ainsi que d'initier un changement chez les jeunes dont la consommation d'alcool est ponctuellement excessive. Les ateliers sont animés de manière à privilégier l'échange, la réflexion et la transmission d'informations sur un mode motivationnel.

Références

Une intervention chez des élèves du post obligatoire basée sur une approche motivationnelle réduit de 20% la consommation à risque d'alcool (Labhart, Venzin & Marmet, 2010).

Une phase pilote réalisée dans deux établissements a confirmé la faisabilité, et semble prometteuse en termes d'impact. (Duruz et al. 2017).

Les approches centrées sur la réduction des dommages sont prometteuses chez les jeunes et jeunes adultes consommateurs. L'application de stratégies de réduction des dommages par les jeunes consommateurs est corrélée avec une diminution des dommages et une diminution des consommations. (Grazioli 2016).

Des approches de prévention tenant compte des non-consommateurs de manières spécifiques sont susceptibles de répondre de manière plus efficiente aux besoins de cette population. (Chok et al. 2023).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Réduction des risques et des dommages Sensibilisation et information Connaissances Coordination et coopération	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions Réduction des conséquences négatives liées aux addictions Développer et transmettre des connaissances Mise en réseau et renforcement des coopérations

3. NightLife Vaud: Information, prévention et réduction des risques en milieu festif

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Développer et mettre en œuvre des actions d'information de prévention et de réduction des risques en milieu festif (clubs, festivals, rave, goa).</p> <p>Collaborer avec les acteurs concernés pour déployer une approche transverse, drogues, alcool, santé sexuelle.</p> <p>Développer des partenariats avec les organisateurs d'événements afin de favoriser la prévention et la réduction des risques dans leurs événements.</p> <p>Participer à la réflexion sur un dispositif de « Drug-Checking » dans le canton de Vaud.</p>	<p><i>Public du setting nightlife.</i></p> <p><i>Organisateurs d'événements.</i></p>	<p>Cheffe de projet</p> <p>FVA : Yana Scheurer</p> <p>Partenaires : CAP-Levant, Profa</p>	<p><i>6.1 Be my angel</i></p> <p><i>5 Soutien aux pgms de prévention rassemblent festifs</i></p> <p><i>7. Festiplus</i></p>	<p>Le public est sensibilisé aux risques liés à la consommation de substances psychotropes et aux aspects de santé sexuelle en milieu festif.</p> <p>Le public concerné applique des stratégies de réduction des risques.</p>

Description

NightLife Vaud est un projet qui a pour but de coordonner et déployer des actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif dans le canton. Les thématiques abordées dans le cadre de ces actions sont les consommations à risque d'alcool et de substances illégales, ainsi que la santé sexuelle.

La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) assure la coordination du projet qui a débuté dans sa phase opérationnelle en août 2016.

Approche méthodologique

Les actions sont basées sur un mode d'intervention non jugeant avec pour fondement l'intervention brève motivationnelle. La posture motivationnelle permet de communiquer de manière ouverte afin de favoriser les motivations intrinsèques des jeunes au changement, tout en valorisant leurs compétences personnelles. Les interventions incluent des stratégies de réduction des risques et des méfaits afin de réduire les potentielles conséquences négatives des consommations ou des comportements à risque.

Les équipes sont composées de pairs des actions de prévention Georgette in Love, de la fondation Profa et du programme Be my angel (FVA). Proposer une action avec à la fois des intervenants professionnels et pairs ayant une posture motivationnelle et favorisant la réflexion autour de la réduction des risques, permet d'offrir une intervention optimale en milieu festif.

Les intervenants informent le public et échangent avec eux au sujet des mesures de réduction des risques qu'ils sont prêts à mettre en œuvre, que cela touche à la consommation d'alcool, de drogues ou la prise de risque sexuel. Du matériel d'information et de réduction des risques est également mis à disposition du public.

Le positionnement du programme a permis le démarrage du projet pilote de Drug Checking en milieu festif en 2022. Cette nouvelle prestation complète le dispositif en milieu festif et permet de transmettre au public consommant des substances psychoactives en milieu festif, des messages de réduction des risques adaptés aux résultats d'analyses.

La collaboration avec la fondation Profa concernant les questions liées à la santé sexuelle, avec le CAP Levant pour la thématique drogue ainsi que les synergies avec le programme de prévention Be my angel permet de couvrir un large éventail de besoins spécifiques au milieu festif. Des formations sont régulièrement organisées et favorisent le transfert de compétence entre différents intervenants.

Références

Le taux de problèmes rencontrés par les personnes fréquentant le milieu festif croît en fonction de la consommation d'alcool. La consommation de substances psychoactives est plus importante dans le milieu festif que dans la population en général. Les substances les plus consommées sont l'alcool, le tabac et le cannabis. La collaboration entre les différents centres de références améliore l'offre à cette population. (Carrasco et al. 2014).

Les approches centrées sur la réduction des dommages sont prometteuses chez les jeunes et jeunes adultes consommateurs. L'application de stratégies de réduction des dommages par les jeunes consommateurs est corrélée avec une diminution des dommages et une diminution des consommations. (Grazioli, 2016).

Des actions menées par des pairs tout en étant encadrées par des professionnels sont recommandées, les pairs ayant une grande crédibilité auprès des groupes cibles. (Laventure, Boisvert & Besnard 2010).

Les jeunes en particulier sont plus réceptifs à un message si la sensibilisation est menée par des pairs. (Le Grand & Azorin, 2012), (Le Grand, 2012).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Réduction des risques et des dommages Sensibilisation et information Connaissances Coordination et coopération	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Réduction des conséquences négatives liées aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions Développer et transmettre des connaissances

4. Drug Checking Vaud (projet pilote)

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Développer dans le cadre d'un projet pilote le Drug checking dans différents milieux (milieu festif, permanence, ECS).</p> <p>Evaluer le déploiement de la technologie NIRLab dans les différents milieux en collaboration avec l'Ecole des sciences criminelles de l'UNIL.</p> <p>Développer un protocole d'entretien une application dédiée et un système de monitoring.</p> <p>Développer des partenariats avec les organisateurs d'événements afin de favoriser le déploiement du projet en milieu festif.</p> <p>Evaluer les besoins des utilisateurs potentiels du dispositif et adapter le projet en continu.</p> <p>Formuler des recommandations pour la mise en œuvre d'un projet de Drug Checking dans le canton de Vaud en mode opérationnel.</p> <p>Informers les consommateurs sur la composition des substances qu'ils souhaitent consommer et leur transmettre des messages de RDR. Les orienter au besoin dans le réseau d'addictologie vaudois.</p>	<p><i>Consommateurs de substances psychoactives.</i></p> <p><i>Organisateurs d'événements.</i></p>	<p>Cheffe de projet</p> <p>FVA : Yana Scheurer</p> <p>Partenaires : DGS, GEA, CAP-Levant, ESC UNIL, Addiction Suisse, Brigade des stupéfiants de la police cantonale et de la police de Lausanne, Ministère public</p>	<p><i>3. NightLife Vaud</i></p> <p><i>5 Soutien aux pgms de prévention pour rassemblements festifs</i></p> <p><i>7. Festiplus</i></p>	<p>Les utilisateurs sont informés de la composition des substances qu'il souhaite consommer.</p> <p>Le public est sensibilisé aux risques liés à la consommation de substances psychotropes illégales.</p> <p>Le public concerné applique des stratégies de réduction des risques.</p> <p>Les capacités de veille du système d'alerte concernant les substances particulièrement dangereuses sont améliorées dans le canton.</p> <p>Les données permettant le monitoring du projet sont disponibles.</p> <p>Des recommandations permettant l'évaluation de la pérennisation du projet sont produites.</p>

Description

Le projet pilote de Drug Checking est un projet de réduction des risques intégré à la stratégie globale du Conseil d'État vaudois concernant la consommation de drogues et faisant partie intégrante de son plan d'action en matière d'addiction. La phase pilote est déployée sous la direction de la DGS et a bénéficié du travail de développement et des recommandations du GEA qui a rédigé un rapport préalable.

Au niveau opérationnel, la Fondation Le Levant-CAP, l'École des sciences criminelles de l'UNIL, Addiction Suisse et la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) ont reçu le mandat de la Direction générale de la santé (DGS) de déployer une phase pilote de un an de mai 2022 à mai 2023. Les axes opérationnels confiés s'articulent autour de deux axes : le premier sous la forme d'interventions en milieu festif, intégrées aux programmes de prévention et de réduction des risques NightLife Vaud et le second sous la forme d'une permanence hebdomadaire. Une expérience pilote est également menée à L'ECS de la Fondation ABS par Addiction Suisse et L'ESC de UNIL.

Ce projet est supervisé par le groupe interdépartemental « Santé et sécurité » auquel sont associés les corps de police concernés de la Police cantonale vaudoise et de la Ville de Lausanne, ainsi que le Ministère public cantonal. Il est soutenu par le Conseil d'État vaudois et notamment par le Département de l'environnement et de la sécurité (DES), le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Le Drug Checking est une prestation destinée à des usagers de stupéfiants et leur permettant d'obtenir une analyse de la substance qu'ils ont l'intention de consommer. Cela permet aux intervenants de leur transmettre des conseils en lien avec leurs comportements de consommation. L'objectif de cette intervention est d'informer de manière objective les usagers sur les risques qu'ils prennent et leur recommander des manières de réduire ceux-ci, tout en abordant de manière plus générale les comportements de consommation de substances psychoactives.

Protocole d'intervention

L'entretien de sensibilisation et de réduction des risques est conduit sous la forme d'une intervention brève motivationnelle par les professionnels de la FVA et du CAP, auquel est intégrée une analyse de substance effectuée par les collaborateurs de L'École des Sciences Criminelles. L'analyse en temps réel est conduite à l'aide de la technologie NIRlab : la technique analytique NIR (Near Infra Red / spectroscopie proche infrarouge) permet d'analyser en quelques secondes la composition tant qualitative que quantitative. L'analyse est non destructive : elle peut être faite sans prélever une partie du produit et sans manipulation de la part de l'intervenant. En cas de doute sur la substance amenée, le laboratoire de l'École des Sciences Criminelles permet d'effectuer une analyse supplémentaire.

Le résultat de l'analyse NIRlab est communiqué dans le cadre de l'entretien. Les résultats de l'analyse de laboratoire sont communiqués ultérieurement lors d'une reprise de contact de l'utilisateur dans un délai d'une semaine. L'éventuelle manipulation de stupéfiant n'est effectuée que par le personnel de L'École des Sciences Criminelles qui dispose des autorisations cantonales et fédérales pour les substances soumises à contrôle selon la LStup. Les intervenants de la FVA et du CAP ne manipulent en aucun cas les stupéfiants.

Durant les premières semaines du démarrage de la phase pilote, une comparaison entre les résultats NIRlab et l'analyse GC/MS permettra de vérifier la correspondance entre les 2 méthodes d'analyses. Cette approche permettra également d'identifier les situations où une analyse complémentaire GC/MS devra être effectuée afin de garantir la fiabilité des résultats transmis aux usagers.

Références

Dans le canton de Vaud, le taux de problèmes rencontrés par les personnes fréquentant le milieu festif croît en fonction des consommations. La consommation de substances psychoactives est plus importante dans le milieu festif que dans la population en général. Certains consommateurs sont en déficit d'information par rapport aux substances qu'ils consomment et concernant les conséquences potentielles de ces consommations. (Carrasco et al. 2014).

Les approches centrées sur la réduction des dommages sont prometteuses chez les jeunes adultes consommateurs. L'application de stratégies de réduction des dommages est corrélée avec une diminution des dommages et une diminution des consommations (Grazioli, 2016).

Un projet de Drug Checking basé sur les dernières technologies d'analyses disponibles est déployable dans différents milieux peut être lancé en phase pilote dans le canton de Vaud. Il permettrait de renforcer la sensibilisation et les pratiques de RDR chez des consommateurs de substances psychoactives (GEA, 2019).

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud est favorable au lancement d'un projet pilote de Drug Checking pour renforcer sa politique addiction. (21_LEG_120, 2021).

Dans le canton de Vaud des usagers de substances psychoactives en milieu festif sont intéressés à pouvoir réduire les risques. En l'absence d'un dispositif de Drug Checking, ils utilisent des méthodes empiriques à l'efficacité limitée. (Debons et al., 2020).

Le Drug Checking constitue pour une part importante de ses usagers le premier point de contact avec les professionnels du domaine des addictions. (Schori, 2019).

Les expériences menées dans de dispositifs de Drug Checking montre que les consommateurs tendent à ne pas consommer un produit lorsque que le résultat du Drug Checking fait apparaître une composition différente de celle attendue. (Valente et al., 2019)

Les usagers tendent à modifier certains comportements à risque en lien avec le Drug Checking. (Johnston et al, 2006 ; Krienner et Schmid, 2002; Michelow et Dowden, 2015; Muun et al, 2016; Sage et Michelow 2016).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Réduction des risques et des dommages Sensibilisation et information Connaissances Coordination et coopération	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions Réduction des conséquences négatives liées aux addictions Développer et transmettre des connaissances Mise en réseau et renforcement des coopérations

5. Soutien aux programmes de prévention pour rassemblements festifs

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Soutien des acteurs locaux à la mise en place de programmes de prévention spécifiques.</p> <p>Développement et mise en œuvre d'interventions préventives spécifiques à ces événements.</p> <p>Développement d'outils de communication spécifiques pour l'ensemble des interventions régionales ou communales.</p> <p>Développement et mise à disposition de modules de formation concernant la prévention et la réduction des risques en milieu festif.</p>	<p><i>Adolescents et jeunes adultes.</i></p> <p><i>Réseau de prévention et de promotion de la santé, Services jeunesse.</i></p>	<p>Chef de projet</p> <p>FVA : Stéphane Caduff</p> <p>Partenaires : Espace Prévention la Côte, Services jeunesse de la Riviera Espace prévention Nord vaudois Service jeunesse Nyon Accueil santé UNIL</p>	<p>3. <i>NightLife Vaud</i></p> <p>6.1 <i>Be my angel</i></p>	<p>Le public est sensibilisé aux risques liés à la consommation de substances psychotropes et aux aspects de santé sexuelle en milieu festif.</p> <p>Le public concerné applique des stratégies de prévention et de réduction des dommages.</p> <p>Des actions de prévention sont menées de manière cohérente et coordonnée par les partenaires du réseau.</p> <p>Des formations de prévention et réduction des risques en milieu festif sont disponibles et utilisées par les partenaires du réseau.</p>

Description

Cette mesure vise spécifiquement les consommations à risque et leurs conséquences potentielles lors des rassemblements festifs non encadrés.

Depuis 2005, les Espaces prévention et les services jeunesse de communes vaudoises mettent en œuvre des projets de prévention lors d'événements festifs locaux. La FVA met à disposition son expérience dans le développement et la mise en œuvre d'action de prévention afin de soutenir ces projets locaux.

L'action s'articule sur 2 axes :

- Formation d'équipe de jeunes intervenants allant à la rencontre des groupes faisant la fête et engageant la discussion au sujet des consommations problématiques et des comportements à risque associés.
- Présence de professionnels de proximité pouvant intervenir et appuyer les équipes d'intervenants dans la gestion des situations plus complexes rencontrées.

Des modules de formation spécifique ont été développés et sont utilisés pour la formation des intervenants. Des outils de communication sont développés et utilisés de manière coordonnée au

niveau cantonal. Depuis 2018, des projets de prévention par les pairs sont également mis en œuvre sur le site de l'UNIL.

Références

Une action directe auprès des jeunes se rassemblant pour faire la fête dans l'espace public permet de diffuser des messages de prévention et de réduction des risques qui sont retenus par le public cible. (Mounier-Vogeli, F. & Dubois, D., 2012).

Des actions menées par des pairs, tout en étant encadrées par des professionnels, sont recommandées ; les pairs ayant une grande crédibilité auprès des groupes cibles (Laventure M., Boisvert K., Besnard T., 2010).

Les jeunes en particulier sont plus réceptifs à un message si la sensibilisation est menée par des pairs. (Le Grand, E. & Azorin, J.-C., (2012), (Le Grand E., 2012).

Les approches centrées sur la réduction des dommages sont prometteuses chez les jeunes et jeunes adultes consommateurs. L'application de stratégies de réduction des dommages par les jeunes consommateurs est corrélée avec une diminution des dommages et une diminution des consommations (Grazioli, 2016).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Réduction des risques et des dommages Sensibilisation et information Connaissances Coordination et coopération	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions Réduction des conséquences négatives liées aux addictions Développer et transmettre des connaissances Mise en réseau et renforcement des coopérations

6. Alcool et sécurité routière

6.1 Be my angel (conducteur désigné)

6.2 Ateliers et outils interactifs

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Sensibiliser la population vaudoise aux risques liés à l'alcool et la sécurité routière.</p> <p>Mettre en œuvre des interventions de prévention alcool et sécurité routière sous forme d'ateliers et à l'aide d'outils interactifs.</p> <p>Mise en œuvre d'interventions Be my angel dans les festivals, bars et clubs.</p> <p>Coordination des actions de prévention alcool et sécurité routière dans le Canton de Vaud et en Suisse romande.</p>	<p><i>Adolescents et jeunes adultes.</i></p> <p><i>Réseau de prévention et de promotion de la santé, Services jeunesse.</i></p>	<p>Chef de projet</p> <p>FVA : Stéphane Caduff</p> <p>Partenaires :</p> <p>VD Espace prévention Nord vaudois</p> <p>Suisse romande REPER Fondation O2 Addiction Valais Fegpa Addiction Neuchâtel</p> <p>Suisse alémanique ASN Blaue Kreuz</p>	<p>3. <i>NightLife Vaud</i></p> <p>5. <i>Soutien aux programmes de prévention pour rassemblements festifs</i></p> <p>7. <i>Festiplus</i></p>	<p>Le public est sensibilisé aux risques liés à la conduite avec facultés affaiblies.</p> <p>Le public connaît et applique le concept du conducteur désigné.</p> <p>Des formations de prévention et réduction des risques en milieu festif sont disponibles et utilisées par les partenaires du réseau.</p> <p>Les concepts et outils de prévention sont disponibles et déployés par nos partenaires en Suisse romande.</p> <p>Des outils expérientiels (simulateurs de conduite) sont développés et mis à disposition du public.</p>

Description

Be my angel

Le programme Be my angel (www.bemyangel.ch) est un programme de prévention des risques liés à l'alcool au volant par la promotion du concept du conducteur sobre. Il est soutenu par le Fonds de sécurité routière et déployé dans le canton de Vaud depuis 2003. Les interventions de prévention comportementales sont réalisées en milieu festif, bars, clubs et festivals. Les groupes sont encouragés à choisir leur conducteur qui restera sobre et pourra les reconduire en sécurité. Le conducteur se voit remettre par l'organisateur des bons pour des boissons sans alcool gratuites. Des stands d'informations permettent d'entrer en contact avec le public et de transmettre des informations de manière motivationnelle au sujet des risques liés à l'alcool et la conduite.

En moyenne, 60 interventions en collaboration avec une trentaine d'organisateur sont effectuées par année. Elles sont conduites par des pairs spécifiquement formés et suivis par des professionnels de la FVA. Des outils de calcul d'alcoolémie sont disponibles online et sur des apps dédiées sur smartphones. Un site dédié aux conducteurs sobres permet de valoriser leur engagement et soutient la communication du projet.

L'inscription du projet alcool et sécurité routière dans les mesures et la dynamique du plan opérationnel permet de créer des synergies avec les autres mesures de prévention en milieu festif.

Cette dynamique permet de réinvestir les compétences développées dans le cadre du projet alcool et sécurité routière vers d'autres actions de prévention de la consommation problématique d'alcool développées au niveau cantonal. Ainsi, l'axe Be my angel est intégré à la mesure 7. Festiplus, Charte vaudoise pour manifestations.

Des collaborations avec l'Espace prévention du Nord vaudois permettent de multiplier les interventions. Les intervenants Be my angel participent régulièrement à des projets de prévention en milieu festif (mesure 3 NightLife Vaud : information, prévention et réduction des risques en milieu festif) et collaborent régulièrement avec les équipes de la fondation Profa dans les manifestations. La FVA coordonne également ce projet au niveau Romand et collabore avec l'association Am Steuer nie et la Croix Bleue suisse alémanique dans le déploiement du projet au niveau national.

Ateliers interactifs alcool et sécurité routière

Ces ateliers intégrant des outils interactifs (simulateurs de conduite et d'alcoolémie) sont organisés dans les écoles post obligatoires du canton. Ils sont validés par l'Unité PSPS et peuvent être déployés dans l'ensemble des écoles vaudoises. Ils reposent sur la transmission d'informations, de mises en situation et l'utilisation d'outils interactifs ; simulateur de conduite en réalité virtuelle et simulateur d'alcoolémie ; favorisant la participation. Des stands d'information basés sur l'utilisation des outils interactifs permettent d'étendre le champ d'action du programme en touchant la population vaudoise en général. Le programme est ainsi également conduit lors de manifestations publiques en collaboration avec des corps de police, ou des services de santé et de prévention des hautes écoles, universités et entreprises. Les outils interactifs sont également mis à disposition de l'USE dans le cadre des cours pour conducteurs faisant l'objet de mesures administratives suite à une infraction de la LCR. Environ 40 journées de sensibilisation sont organisées par année.

Références

Une action favorisant la participation active et interactive des jeunes est efficace (Bantuelle & Demeulemeester, 2008).

Informé et sensibiliser les jeunes aux risques d'accidents routiers est recommandé dans la mesure où les accidents n'arrivent pas qu'à des personnes dépendantes, mais également à des personnes qui occasionnellement boivent de manière excessive (Gmel et al., 2005).

Des interventions de prévention en lien avec la sécurité routière sont efficaces pour les passagers (Elder R.-W. et al., 2005).

Des actions menées par des pairs, encadrés par des professionnels, sont recommandées. Les pairs ayant une grande crédibilité auprès des groupes cibles (Laventure, Boisvert & Besnard 2010).

Des actions non moralisatrices et favorisant la réflexion et le développement de l'autonomie, ainsi que la motivation au changement sont recommandés et particulièrement adaptés pour les jeunes et jeunes adultes (Naar-King & Suarez, 2011).

Le mode opératoire du programme Be my angel est bien accueilli par les jeunes conducteurs et leurs passagers et la prise de responsabilité auprès des amis (solidarité) est une stratégie efficace pour sensibiliser le public cible (Verdecchia, 2005).

L'engagement des conducteurs et de leurs passagers est majoritairement respecté. Il induit une diminution de la consommation d'alcool des passagers également (Séchaud, & Duperrex, O. et al. 2008).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Règlement et exécution Connaissances Sensibilisation et information	Objectifs Mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires Développement et transmission de Connaissances Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions

7. FESTIPLUS : charte vaudoise pour manifestations

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Promouvoir la Charte auprès des organisateurs et des autorités parties prenantes du processus d'autorisation.</p> <p>Coordonner des actions avec les partenaires actifs dans ce domaine.</p> <p>Maintenir et développer les modules de formation à l'attention des responsables et personnel de bars des manifestations.</p>	<p>Organisateurs de manifestations avec permis temporaire</p> <p>Autorités communales Public</p>	<p>Cheffe de projet</p> <p>FVA : Estella Villamarin</p> <p>Partenaires : Espace Prévention Nord Espace prévention La Côte Corps de police Montreux Jazz Festival FVJC</p>	<p>3. NightLife Vaud</p> <p>6.1 Be my angel</p> <p>10. Formation du personnel de vente et de service</p>	<p>Les organisateurs ont accès et sont sensibilisés aux mesures de prévention structurelles et comportementales pouvant être déployées dans leurs manifestations.</p> <p>Les communes et les organismes parties prenantes du processus d'autorisation encouragent les organisateurs à mettre en place des mesures de prévention.</p> <p>Les organisateurs intègrent des mesures de prévention dans leurs manifestations.</p>

Description

Le but de la Charte vaudoise FestiPlus est d'améliorer le bien-être des personnes qui sortent dans les lieux de fête et de permettre aux organisateurs de manifestations publiques d'avoir accès à des prestations de qualité en matière de prévention des risques liés aux abus d'alcool et d'autres substances psychotropes. Cette Charte a été élaborée par un groupe de professionnels pluridisciplinaire (prévention, jeunesse, police) et des organisateurs de manifestations sur mandat du service de la santé publique. Au niveau des ressources, un catalogue de prestations ainsi que la liste des acteurs de prévention est disponible sur www.festiplus.ch.

La prévention de la consommation de substances psychotropes, la réduction des risques et la sécurité publique sont des approches complémentaires. Elles se manifestent par des mesures structurelles (agissant sur le cadre) et comportementales (interventions directes auprès du public). Les problèmes liés à la consommation d'alcool ou d'autres substances psychotropes sont appréhendés dans un contexte plus global de promotion de la santé et de gestion des conduites à risque incluant la sécurité routière, les infections sexuellement transmissibles, les risques auditifs, la consommation de tabac,...

Les mesures de la Charte sont les suivantes :

1. Respect de la législation en vigueur

Respect de la législation en vigueur (ventilation, volume sonore, vente d'alcool, sécurité, etc.).

2. Stratégie d'intervention coordonnée

Coordination des différents services et moyens de prévention au sein de la manifestation.

3. Sensibilisation des équipes des bars

Sensibilisation des équipes des bars, bénévoles ou professionnelles, à un service responsable de l'alcool : protection de la jeunesse, refus de vente aux personnes en état d'ébriété.

4. Sécurisation du retour

Mise en place de mesures de prévention de la conduite avec des facultés affaiblies (transports publics, Be my angel, dortoirs, camping sécurisé).

Mesures optionnelles

5 mesures complémentaires sont proposées aux organisateurs :

Stand avec des intervenants formés et/ou équipe mobile

Formation des responsables-bars

Mise à disposition d'eau fraîche

Lieu calme (Chill out)

Boissons sans alcool attractives

Références

La formation du personnel et la sensibilisation au respect de l'âge légal pour la vente aux mineurs permettent de prévenir la consommation problématique d'alcool. (Kuntsche, 2011).

La combinaison de mesures structurelles et comportementales est recommandée dans la prévention de la consommation problématique d'alcool (Abderhalden et al. 2004, p.13; OFSP, 2008; Défi addiction, 2010).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Promotion de la santé et repérage précoce Sensibilisation et information Coordination et coopération	Objectifs Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions Mise en réseau et renforcement des coopérations

8. Prévention en milieu sportif

8.1 Cool & Clean Vaud

8.2 Cool & Clean Romandie

8.3 Smart Sport

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
Promotion de la Charte auprès des organisateurs. Coordination des actions avec les partenaires actifs dans ce domaine.	<i>Clubs sportifs et leurs membres</i> Autorités communales Public	Chef de projet FVA : Cécile Homberg Partenaires : Swiss Olympic SEPS	7. <i>FESTIPLUS</i>	Les clubs sportifs sont sensibilisés aux mesures de prévention en milieu sportif. Les encadrants sont formés à la prévention en milieu sportif. Les acteurs des clubs sportifs s'inscrivent sur le site web ou sur l'application et utilisent les outils mis à disposition. Les clubs et les infrastructures sportives mettent en place des mesures structurelles de prévention.

Description

Programme Cool & Clean

Suite à la fin du projet pilote de prévention en milieu sportif Smart Sport en mars 2014, le développement de la prévention en milieu sportif est repris dans le cadre du projet Cool & Clean soutenu par Swiss Olympic. Le programme de prévention dans les clubs sportifs est déployé à l'échelon cantonal. La FVA a le mandat de porte-parole Cool & Clean, ainsi que la coordination romande des autres intervenants romands.

Le programme s'adresse à un grand nombre d'acteurs du milieu sportif : les associations, les organisateurs de manifestations, les responsables d'infrastructures, les communes. En participant à Cool & Clean, ces différentes entités adhèrent aux engagements du programme de la consommation à risque, du dopage et du fair-play. Pour aborder ces questions avec les jeunes sportifs, du matériel didactique et des jeux en lien avec les différents engagements sont à la disposition des clubs. Sur demande, le programme est présenté lors d'une assemblée générale, à une séance d'information destinée aux parents ou à un comité ainsi que lors des formations de base des moniteurs J+S. Du matériel signalétique (à commander sur le site du programme) permet de délimiter des espaces non-fumeurs et du matériel de prêt (tente, bar, oriflammes, banderoles) permet d'afficher son engagement pour les valeurs du programme lors des manifestations. De plus, le porte-parole se tient à la disposition des clubs pour les aider à mettre en place des actions de prévention.

Les objectifs de ce programme sont :

- Accompagner les clubs sportifs dans la mise en œuvre d'une politique de prévention et à s'inscrire dans les engagements Cool & Clean

- *Je veux atteindre mes objectifs ! (sport des jeunes)*
 - *Je veux accéder à l'élite ! (sport de compétition de la relève)*
 - *Je me comporte avec fair-play !*
 - *Je réussis sans dopage !*
 - *Je renonce au tabac !*
 - *Je renonce à l'alcool ! (M 16)*
 - *Si je bois de l'alcool, je le fais sans me nuire et sans nuire aux autres ! (16+)*
-
- Soutenir les comités, les coaches et moniteurs des clubs en leur proposant un catalogue de prestations de qualité (formations, procédures, ateliers et outils pédagogiques), afin de s'adapter à leurs besoins en matière de prévention des dépendances
 - Développer et promouvoir une formation de prévention à l'attention des moniteurs vaudois via Jeunesse & Sport
 - Animer une plateforme cantonale de coordination des acteurs de prévention en milieu sportif
 - Assurer le lien entre les acteurs nationaux œuvrant dans le domaine et le terrain.

Formation des moniteurs J+S

La formation pratique, d'une journée, a été créée sur les principes de base de la pédagogie sportive et de la promotion de la santé. Cette formation a pour but de transmettre aux moniteurs de sport J+S des notions de prévention des consommations à risque. Elle n'a pas pour objectif de transformer les moniteurs en experts de la prévention. Mis en situation, ils apprennent à instaurer au sein de leur groupe les notions de confiance, de gestion des émotions et de solidarité. De plus, ils reçoivent des adresses à contacter en cas de besoin et des informations sur la manière d'agir en fonction des difficultés rencontrées. Depuis novembre 2013, la formation est rattachée au Module interdisciplinaire J+S « Prévention des toxicomanies ». Trois formations sont organisées annuellement pour une soixantaine de moniteurs.

Perspectives

Actuellement un programme de prévention en milieu sportif est à l'étude afin de compléter les prestations du programme national cool & clean. Développé en partenariat avec le SEPS il vise à renforcer les mesures de prévention de proximité au contact direct avec les clubs vaudois et les jeunes sportifs. 4 axes de développement sont envisagés :

1 Orientation et coordination :

Dans le canton de Vaud, il existe différentes prestations de prévention en milieu sportif : la diversification de ces projets permet d'offrir aux jeunes sportifs et aux clubs une multiplicité de service pour développer un sport transmettant des valeurs positives. Et ceci d'autant plus lorsqu'il s'agit de structure avec un ancrage régional. Cependant, la multiplicité de projets entraîne parfois des difficultés de coordination. Lorsqu'une personne a un besoin en matière de prévention, il est parfois difficile de savoir à qui s'adresser en premier lieu. Un travail d'accueil, de demandes et de réorientation en lien avec les différents partenaires permettrait de faciliter l'accès aux prestations.

2. Abus, maltraitance, harcèlement :

Le milieu sportif est reconnu depuis longtemps comme un milieu qui contribue à la santé et au bien-être. Toutefois, l'influence négative des violences sur la santé et le bien-être des sportifs est moins abordée alors même que celles-ci émergent de plus en plus (Mountjoy et al. 2016). Afin de soutenir les clubs, il s'agit de proposer une offre adaptée permettant d'agir en amont par l'organisation d'ateliers, l'organisation de formations destinées aux encadrants et une offre de soutien et d'orientation le cas échéant.

3. Accompagnement sur demande :

Les jeunes sportifs traversent de nombreuses transitions de vie au cours de leur développement. Elles peuvent être sportives, mais également, psychologiques, scolaires/professionnelles, financières et légales (Wylleman, 2004). Chacune de ces étapes amène le jeune à vivre de nombreuses transitions au cours de son développement. Chaque transition va varier en fonction des sports pratiqués et des différences interindividuelles. Ainsi, celles-ci peuvent amener à des conséquences négatives, comme une perte de motivation, des comportements à risque ou un drop out. Ce dernier représente alors un enjeu majeur dans la vie d'un sportif.

L'objectif est d'offrir un accompagnement bienveillant aux jeunes sportifs et à leurs encadrants concernant les thématiques prépondérantes au développement sain en milieu sportif. Le but est de proposer des entretiens d'accompagnement, ceci avec un suivi entre 1 à 4 séances et une réorientation sur le réseau cantonal en cas de besoin.

4. Campagnes participatives

Les campagnes participatives constituent un outil intéressant pour diffuser des messages de prévention de manière participative en milieu sportif. Le but est de créer activement un contenu visuel créatif (photos, vidéos, dessins, etc) avec les clubs et associations régionales en leur proposant de créer un contenu créatif sur une thématique choisie. Ces thématiques porteront sur des concepts clés du projet par exemple le respect dans le sport. Un des principaux effets est le renforcement du lien avec les clubs et les associations d'activité physique. L'idée est de relayer les contenus créés sur les différents réseaux sociaux des partenaires pour une plus grande visibilité. Chaque année, une thématique différente sera choisie en fonction des enjeux actuels.

Références

La pratique sportive n'est pas un gage de protection contre les dépendances (INSREM 2008). Cependant, la mise en place de programmes de prévention dans les clubs de sport permet une diminution de la consommation d'alcool des sportifs (Rowland, 2006; Keith, Mark, Donald, 2009 ; Duff, Munro, 2007). Le programme Cool & Clean permet d'induire des changements de comportements durables et a le potentiel de toucher une large partie de la jeunesse suisse. (Wicki et al. 2011)

Le programme Cool & Clean est bien implanté et apprécié par les clubs sportifs et les services des sports et de santé. Il favorise une évolution positive de l'implantation des mesures structurelles de prévention dans les clubs et les installations sportives pour le tabac et l'alcool. (Laubereau et al. (2018).

Parmi un échantillon de 210 jeunes sportifs romands, 75% ont déclaré avoir subi des violences psychologiques, 53% de la violence physique, 28% de la violence sexuelle et 21% seulement n'ont reporté de violence. (Marsollier et al., 2021)

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Règlement et exécution Coordination et coopération Sensibilisation et information Connaissances Coordination et coopération	Objectifs Mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions Développement et transmission de Connaissances Mise en réseau et renforcement des coopérations

9. Achats-tests

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Sous la direction de la Police cantonale du commerce, et avec l'appui de la DGS, participer à la mise en œuvre de campagne d'Achats-tests avec sanctions pour l'alcool et tabac</p> <p>Mettre en place des formations pouvant être proposées aux contrevenants.</p> <p>Etablir un monitoring du degré d'application de la loi interdisant la vente d'alcool aux mineurs.</p> <p>Maintenir une veille sur l'évolution du taux de vente aux mineurs</p> <p>Sensibiliser la population, les professionnels et les autorités politiques à la nécessité d'améliorer la situation dans le domaine de la vente d'alcool aux mineurs.</p>	Acteurs de la vente et du service Autorités politiques Population vaudoise.	<p>Chef de projet</p> <p>Police cantonale du commerce Frédéric Rérat Laure Brun Del Re</p> <p>DGS Hugues Balthasar Tania Larequi</p> <p>Cheffe de projet FVA Estela Villamarin</p> <p>Cheffe de projet UNISANTE Valentine Ballmer</p> <p>Partenaires :</p> <p>Addiction Suisse Unisanté</p>	10. <i>Formation du personnel de vente et de service</i>	<p>Mise en œuvre de campagnes d'Achats- tests alcool et tabac avec sanctions</p> <p>Amélioration de l'application de la réglementation de vente de produits du tabac et d'alcool</p> <p>Renforcement de la collaboration entre les départements concernés et en particulier entre la DGS, la PCC, Unisanté et la FVA pour la protection de la jeunesse</p>

Description

Dans le canton de Vaud plusieurs campagnes d'Achats-tests alcool et tabac réalisées sous forme de monitoring ont été menées entre 2009 et 2015. Les résultats ont mis en évidence que la loi était très mal appliquée avec des taux de vente oscillant entre 90% et 65%. Au niveau politique, la publication des résultats a permis de mettre en lumière cette problématique. Il s'en est suivi une prise en compte de cette question lors des processus de révision de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), par l'introduction d'une base légale concernant les Achats-tests et de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) par un renforcement des sanctions et de la formation (extension des sanctions et imposition d'une formation en cas d'infraction).

En mars 2018, le Service de la santé publique (SSP) a organisé une rencontre entre les chefs des Départements de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) et de la santé et de l'action sociale (DSAS) dans le but d'obtenir leur accord pour mener des campagnes d'Achats-tests d'alcool et de tabac en s'appuyant sur une base légale encore jamais mise en application et inscrite dans la Loi sur l'exercice des activités économiques depuis 2014 (LEAE, art. 98 à 98c). Cet accord ayant été obtenu, un groupe de travail a été constitué par la DGS, celui-ci est composé par : la Police cantonale du commerce (PCC), UNISANTE, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), Addiction Suisse et la DGS.

Le groupe de travail a donc élaboré une directive émanant de la Police cantonale du commerce, accompagnée d'un guide des Achats-tests qui décrit les procédures de mise en œuvre. La FVA a coordonné l'élaboration et la mise en forme de ce guide. Des négociations ont eu lieu pour définir le partage des tâches et des responsabilités entre la PCC et les acteurs de la prévention qui ont abouti à une convention de collaboration. Il apparaît essentiel que la PCC, garante de l'application de la LEAE, soit porteuse du projet. En revanche, une grande partie de la mise en œuvre pourra être déléguée à la FVA, PSV et Addiction Suisse.

Une mise en œuvre de vagues d'Achats-tests tabac et alcool avec sanctions comme le permet dorénavant le cadre légal cantonal doit donc pouvoir encore améliorer la situation qui reste à ce jour préoccupante (65% de vente en moyenne).

Une première vague d'Achat tests tabac sera effectuée en 2023 et 2024. La campagne alcool sera quant à elle menée en 2025 et 2026. Ces résultats seront largement communiqués afin de participer à la sensibilisation de l'ensemble de la population.

Références

Le taux de vente d'alcool et de tabac aux mineurs est très élevé dans le Canton de Vaud. La situation s'est améliorée suite aux différentes campagnes d'Achats-tests, mais reste à un niveau élevé qui est très préoccupant. (Astudillo & Kundig, 2011,2015). Dans le Canton de Vaud, la publication des résultats des Achats-tests a permis une mise à l'agenda politique et la mise en œuvre de mesures de prévention structurelles et comportementales (Caduff, 2014).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Règlement et exécution Sensibilisation et information Connaissances Coordination et coopération	Objectifs Mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires Développement et transmission de Connaissances Mise en réseau et renforcement des coopérations

10. Formation du personnel de vente et du service

10.1 Formation Gastrovaud

10.2 Sensibilisation du personnel des clubs

10.3 Formation du personnel des bars des manifestations

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Maintenir et développer les modules de formation dans le cadre de la licence pour cafetiers restaurateurs en collaboration avec Gastrovaud.</p> <p>Maintenir et développer les modules de formation pour le personnel des bars de la manifestation.</p> <p>Développer et inscrire cette thématique dans les modules de formation du personnel des clubs.</p> <p>Développer et promouvoir une formation destinée aux détaillants n'ayant pas de système de formation interne.</p> <p>Diffuser les outils d'information et de prévention à destination des acteurs de la vente et du service.</p>	Professionnels de la vente et du service des commerces de détails, bars, cafés, restaurants, clubs et organisations de manifestations	<p>Cheffe de projet FVA Estela Villamarin</p> <p>Partenaires : Gastrovaud La Belle Nuit</p>	<p>7. Festilplus</p> <p>9. Achats-tests</p>	<p>Les professionnels de la vente et de la distribution sont sensibilisés à un service responsable de l'alcool.</p> <p>Les professionnels de la vente et du service participent aux formations disponibles.</p> <p>Les modules de formation sont disponibles pour les différents publics et sont utilisés par les acteurs de la vente et du service.</p> <p>Le matériel de prévention est utilisé par les acteurs de la vente et du service.</p>

Description

La vente et un service responsable de l'alcool sont des enjeux importants tant pour les acteurs concernés que pour la santé publique. En effet, de par leur activité, les acteurs concernés peuvent jouer un rôle préventif notamment pour la protection de la jeunesse, mais également pour le service aux personnes en état d'ébriété ou au contact de personnes en difficulté avec leur consommation d'alcool chronique ou ponctuelle. Le développement de modules de formation spécifique et d'outils dédiés est donc indiqué pour soutenir ces acteurs.

Outils à disposition des acteurs de la vente et du service

Une brochure « Pour une vente et un service responsable de l'alcool » est disponible en format papier, au format électronique et sur une application smartphone. Son contenu met l'accent sur les rôles et responsabilités des vendeurs et des serveurs et propose des stratégies permettant de se positionner de manière adéquate par rapport à la protection des mineurs et à la vente aux personnes en état d'ébriété. Elle est complétée par des rappels de la législation cantonale et fédérale en la matière ainsi que des programmes de prévention disponibles au niveau du canton.

Une application smartphone « Calcul âge alcool » est également disponible pour appuyer les vendeurs dans la décision de vente en fonction de la date de naissance à l'instar des « caisses intelligentes » des grands distributeurs.

Cours pour l'obtention de la licence de cafetiers

Dans le cadre des formations Gastrovaud pour l'obtention de la licence de cafetier-restaurateur, une formation d'une journée est planifiée 13 fois par année. Le cours porte sur la prévention des risques liés à la consommation d'alcool : alcoolémie, alcoolodépendance, législation, et gestion des situations, protection de la jeunesse.

Pour un service responsable de l'alcool dans les manifestations

Annuellement, la FVA propose à une dizaine de professionnels actifs dans le domaine de la prévention de partager leurs expériences et leurs réflexions autour du thème de la sensibilisation des responsables-bars. Six partenaires, ayant des interventions de prévention régulières auprès des acteurs de la vente, participent à ces échanges (délégués jeunesse, travailleurs sociaux de proximité, acteurs de la prévention des dépendances et policiers). Ces rencontres permettent le partage d'expériences et d'assurer la cohérence et la coordination des formations pour un service responsable de l'alcool en milieu festif.

Sensibilisation du personnel des clubs

Dans le cadre de la Charte « La Belle Nuit », des modules de formation destinés aux personnels des clubs sont en cours de développements. Une sensibilisation concernant les addictions et les situations de harcèlement est en préparation dans laquelle des éléments concernant un service responsable de l'alcool seront intégrés.

Références

La formation permet de donner au personnel de vente et du service les outils nécessaires à un service responsable de l'alcool (Russ et Geller, 1987). En effet, des études ont montré qu'un personnel formé était plus apte à réagir de manière responsable en refusant par exemple de servir des clients visiblement très alcoolisés (Babor et al., 2010). La formation permet d'une part au personnel de développer des connaissances, mais également à l'établissement ou aux organisateurs de s'engager dans un processus responsable de vente (Howard-Pitney et al., 1991). Par conséquent, Kuntsche, Astudillo et Windlin (2012) conseillent de mettre en place des formations pour le personnel de vente et de service.

Le taux de vente d'alcool et de tabac aux mineurs est très élevé dans le canton de Vaud. La situation s'est améliorée suite aux différentes campagnes d'Achats-tests, mais reste à un niveau élevé qui est très préoccupant. (Astudillo & Kundig, 2011, 2015).

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Coordination et coopération Sensibilisation et information	Objectifs Mise en réseau des partenaires de la politique des addictions et renforcement des coopérations Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions

11. Centre de référence (information aux politiques, aux professionnels et à la population)

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
<p>Présenter et défendre les mesures de prévention pouvant être conduites au niveau structurel et comportemental auprès de la population des professionnels et des autorités politiques.</p> <p>Renseigner les autorités politiques au cours des processus législatifs.</p> <p>Rédiger et communiquer des prises de position sur ce thème (médias, commissions parlementaires, personnalités politiques).</p> <p>Augmenter la connaissance et l'acceptabilité des mesures de prévention structurelles dans la population et auprès des autorités.</p> <p>Participer à des groupes de réflexion concernant la mise en place de politiques publiques de prévention de la consommation à risque d'alcool.</p> <p>Informier et soutenir les professionnels sur la thématique de la consommation à risque d'alcool.</p>	Autorités politiques, professionnelles et population en général	<p>Cheffe de projet FVA Stéphane Caduff</p> <p>Partenaires : GEA GRE Addiction suisse</p>	<i>Ensemble des mesures du Plan OP</i>	<p>La connaissance et l'acceptation des mesures de prévention structurelle augmentent chez les politiques et dans la population.</p> <p>Les décideurs sont en mesure de prendre des décisions de manière éclairée en la matière.</p> <p>Les mesures de prévention structurelle et comportementale sont développées au niveau cantonal.</p> <p>Les professionnels concernés sont soutenus dans la mise en œuvre d'actions de prévention.</p>

Description

Centre de références et soutien aux autorités politiques et information a la population

La littérature scientifique met en évidence l'efficacité des mesures de prévention structurelles pour diminuer les dommages liés à la consommation à risque d'alcool.

Cependant, l'acceptabilité de ces mesures est faible de par la réduction des libertés individuelle et économique qu'elles impliquent potentiellement. Il convient donc de sensibiliser la population ainsi que les autorités politiques à l'importance de développer des politiques publiques de prévention de la consommation à risque d'alcool par les combinaisons de mesures structurelles et comportementales. Dans ce cadre, nous soutenons les communes qui développent des politiques de prévention. Au niveau cantonal, nous renseignons les services de l'Etat et les parlementaires participant aux processus législatifs sur les mesures de prévention structurelles et comportementales pouvant être développées.

Parallèlement, la sensibilisation de la population est effectuée via des prises de position et la mise en valeur des mesures du Plan opérationnel dans les médias.

Politique de santé du canton de Vaud Mesure 15 : Poursuivre la prévention-tabac, alcool, drogues illégales et autres addictions	Stratégie addiction	
Champ d'action Promotion de la santé et prévention Santé des enfants et des jeunes Compétences en santé	Champ d'action Coordination et coopération Sensibilisation et information	Objectifs Mise en réseau et renforcement des coopérations Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions

12. Mise en œuvre du Plan opérationnel

Actions	Public cible	Mise en œuvre	Liens Plan OP	Effets attendus
Déployer de manière coordonnée les mesures de prévention définies dans le plan en assurant une synergie entre les différents acteurs concernés.	Population vaudoise	Chef de projet FVA Stéphane Caduff Partenaires : Acteurs concernés	<i>Ensemble des mesures du Plan OP</i>	Les mesures du plan opérationnel sont mises en œuvre en collaboration avec les acteurs concernés.

Description

Mise en œuvre coordonnée de l'ensemble des mesures du Plan en collaboration avec les acteurs concernés.

La DGS donne les orientations stratégiques dans le domaine de la prévention. La FVA développe et met en œuvre les mesures de prévention constituant le Plan opérationnel.

8. MONITORING

Le suivi de la conduite du plan opérationnel est assuré sur le modèle d'une évaluation de processus et sur la base des indicateurs définis dans la convention avec la DGS. Des rapports spécifiques seront rédigés annuellement en fonction des mesures et transmis à la DGS. Un tableau de bord permettant de suivre l'évolution de chaque mesure sera complété annuellement sur la base de l'avancée des projets. Il permet un suivi en continu de chaque mesure du plan opérationnel.

9. CAHIER DES CHARGES

9.1 Cahier des charges du chef de projet du plan opérationnel de prévention de la consommation problématique d'alcool

1. Mission générale

Conformément à la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'Etat, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme a pour tâches de développer la prévention primaire, secondaire et la prise en charge.

Dans ce cadre, le secteur prévention développe des actions de prévention et de réduction des risques en collaboration avec les partenaires engagés dans le champ des addictions.

Depuis octobre 2009, la FVA coordonne et met en œuvre les Plans opérationnels de prévention.

À cet effet, la FVA nomme un chef de projet du Plan opérationnel responsable de la mise en œuvre et de la coordination des mesures du plan dans le Canton de Vaud.

2. Responsabilités principales du chef de projet

- **Représenter le Centre de références prévention alcool au niveau cantonal.**
- **Coordonner et mettre en œuvre les mesures définies dans le Plan opérationnel de prévention**
- **Assurer la promotion et la communication concernant le Plan opérationnel auprès des partenaires concernés, des médias et de la population vaudoise.**
- **Assurer le lien avec la DGS et les projets nationaux et supra-cantonaux.**
- **Analyser et développer le projet en continu.**

9.2 Activités

1. Coordonner et mettre en œuvre les mesures définies dans le Plan opérationnel de prévention	<ol style="list-style-type: none">1.1. Constituer et/ou participer à des groupes de travail en lien avec la mise en œuvre des mesures du Plan opérationnel de prévention.1.2. Informer les partenaires et le cas échéant les former à l'utilisation des outils développés dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel.1.3. Assurer la coordination de la mise en œuvre des différentes mesures.1.4. Travailler en réseau à chaque étape du développement, du déploiement et du suivi des mesures du Plan opérationnel de prévention.1.5. Rédiger, centraliser les documents de référence et les rapports d'évaluation.
2. Assurer la promotion et la communication concernant le Plan opérationnel auprès des partenaires concernés, des médias et de la population vaudoise	<ol style="list-style-type: none">2.1. Informer les partenaires du réseau sur les mesures du Plan opérationnel.2.2. Inciter les partenaires du réseau à s'impliquer dans la mise en œuvre du Plan opérationnel en mettant en lien leurs besoins avec les réponses pouvant être apportées.2.3. Assurer une visibilité du Plan opérationnel en collaborant avec les organismes communaux, nationaux et régionaux.2.4. Assurer la transmission des mesures du Plan opérationnel auprès de la population vaudoise.
3. Assurer le lien avec la DGS, les projets cantonaux et nationaux	<ol style="list-style-type: none">3.1. Assurer le lien avec la DGS, le Groupe d'experts en matière d'addictions (GEA) et la politique cantonale de santé publique de manière générale.3.2. Assurer le lien avec les autres programmes de prévention (tabac, drogues, promotion de la santé au niveau cantonal et national).3.3. Développer la coordination et les synergies entre le Plan opérationnel et les projets nationaux et supra-cantonaux.3.4. Echanger sur les mesures et bonnes pratiques mises en œuvre dans les autres cantons.
4. Analyser et développer le projet en continu	<ol style="list-style-type: none">4.1. Adopter une posture réflexive et proposer des innovations dans le développement du Plan opérationnel.4.2. Se documenter et actualiser les connaissances sur les pratiques et expériences auxquelles le Plan opérationnel peut se référer.

10. REFERENCES

Abderhalden I. et al. (2004). *Politiques publiques suisses en matière d'alcool en 2004: réalisations et perspectives*, Groupe de travail « Politiques publiques suisses en matière d'alcool », OFSP.

Astudillo M., Kuendig H. (2011). Application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans dans le canton de Vaud. Etude «client mystère» Lausanne, Addiction suisse

Astudillo M., Ebnetter F., Kuendig H. (2015). *Interdiction de service et de vente d'alcool aux mineurs dans le canton de Vaud: résultats des achats-tests 2015* (Loi sur les auberges et les débits de boissons du 26 mars 2002) M. Astudillo, F. Ebnetter et H. Kuendig, Lausanne, Addiction suisse

Astudillo M., Kuendig H. (2013). *Interdiction de service et de vente d'alcool aux mineurs dans le Canton de Vaud : résultats de la campagne d'achats-tests 2013*, Lausanne, Addiction Suisse

Astudillo M., Kuendig H. (2012). *Evaluation du degré de respect des clauses d'âge pour la remise d'alcool aux mineurs dans le Canton de Vaud : résultats des achats-tests menés à l'été 2011*, Lausanne : Addiction Suisse.

Babor T. et al. (2005). « Politiques publiques suisses en matière d'alcool en 2004 : réalisations et perspectives », *Alkohol- kein gewöhnliches Konsumgut. Forschung und Alkoholpolitik*, Berne.

Babor T. et al. (2010). *Alcohol : No Ordinary Commodity. Research and Public Policy*, Oxford : University Press, Second Edition.

Bantuelle M., Demeulemeester R. (2008). *Comportement à risque et santé: agir en milieu scolaire. Référentiel de bonnes pratiques*. Ed. INPES, Paris.

Benec'h G. (2014). *Aide-mémoire. Les jeunes et l'alcool*, Paris, Dunod.

BPA (2021) – Bureau de prévention des accidents. *STATUS 2021: Statistique des accidents non professionnels et du niveau de sécurité en Suisse*. Berne: BPA

BPA (2022) – Bureau de prévention des accidents. *SINUS 2022: Niveau de sécurité et accidents dans la circulation routière en 2021*. Berne: BPA

Caduff S. (2014). *L'influence du contexte idéologique sur les politiques publiques de prévention alcool. L'exemple du Plan opérationnel du PAct-Alcool 2007-2012, deuxième axe, information et prévention, dans le Canton de Vaud*, Mémoire de MAS, Haute Ecole de travail social et de santé, EESP-Vaud, Lausanne.

Caduff S, 20 ans de prévention en milieu festif dans le canton de Vaud : enjeux et perspectives. Dépendances No 66, 2019

CFAL. (2018). *Repères relatifs à la consommation d'alcool*. Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool.

Chok L, Surís JC, Barrense-Dias Y. (2023). Non-consumption of alcohol: the adolescents' point of view. Lausanne, Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique, (Raisons de santé 342).

Debons J., Samitca S., Lociciro S., (2020). Etude qualitative sur la consommation récréative de produits stimulants chez quelques jeunes et jeunes adultes du canton de Vaud, Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, (Raisons de santé 310).

Défi addictions (2010). *Fondements d'une approche durable de la politique des addictions en Suisse*. Groupe de pilotage des commissions fédérales pour les problèmes liés à l'alcool, les questions liées aux drogues et la prévention du tabagisme.

DFF – Département fédéral des finances (2009). *Alcool en Suisse – un aperçu*, Berne.

DSAS – Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud (2007). *PAct-Alcool 2007 – 2012. Plan cantonal d'action*.

Delgrande Jordan, M., Balsiger., N. & Schmidhauser, V. (2023). *La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2022 et évolution dans le temps – Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC)* (rapport de recherche No 149). Lausanne: Addiction Suisse

Delgrande Jordan, M., Schneider, E., Eichenberger, Y, & Kretschmann, A. (2019). *La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2018 et évolutions depuis 1986 - Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC)* (rapport de recherche No 100). Lausanne: Addiction Suisse.

Duruz J., Moix Wolters C., Caduff S., Delgrande M., Labhart F. (2017) *Essai pilote du projet MOVENDI et de son évaluation. Interventions ciblées de sensibilisation à la consommation d'alcool, FVA - Addiction Suisse*

Duff C., Munro G. (2007). *Preventing alcohol-related problems in community sports clubs: the Good Sports Program*", Substance Use & Misuse.

Elder R.-W. et al. (2005). *Effectiveness of school-based programs for reducing drinking and driving and riding with drinking drivers:a systematic review*", in American Journal of Preventive medicine, 28, pp.288-304.

Gmel G. et al. (2005). *"Drinking patterns and traffic casualties in Switzerland: matching survey data and police records to design preventive action, in Public health, 119 (5), pp.426-436.*

Gmel G. et al. (2007). *Alcool et blessures : consommation d'alcool, risques relatifs et fractions attribuables*, ISPA/CHUV.

Gmel G. et al. (2012). *Monitorage suisse des addictions : alcool. Rapport annuel – Données 2011*, Berne.

Gmel G. et al. (2014). *Monitorage suisse des addictions : consommation d'alcool, de tabac et drogues illégales en Suisse en 2013*, Addiction Suisse, Lausanne.

Gmel G. et al. (2018) *Rauchen und Alkoholkonsum in der Schweiz: Trends über 25 Jahre, Kohorteneffekte und aktuelle Details in Ein-Jahres-Altersschritten – eine Analyse verschiedener Surveys*. Sucht Schweiz, Lausanne.

Gmel G., Shield K. (2020) *Empfehlungen zu „risikoarmem Alkoholkonsum“ – eine evidenzbasierte Analyse für die Schweiz*, Addiction Suisse , Lausanne

Grazioli V. (2016). *Alcohol harm-reduction approaches across different populations. Thèse de doctorat ès science de la vie (PhD)*, Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne, Lausanne.

Howard-Pitney B. et al. (1991). *Responsible Alcohol Service : a Study of Server, Manager, and Environmental Impact* », American Journal of Public Health, Vol. 81., No. 2.

Jeanrenaud C. (2003). *Le coût social de l'abus d'alcool en Suisse*, Institut de recherches économiques et régionales (IRER), Université de Neuchâtel.

Johnston J. et al. (2006). *A survey of regular ecstasy users' knowledge and practices around determining pill content and purity : Implications for policy and practice*. International Journal of Drug Policy, 17(6) 2006, pp. 464-472.

Keith A, Mark P, Donald I (2009). *Coaches' attitudes and involvement in alcohol prevention among high school athletes* , Journal of Community Health, 35.

Koning I. M. et al. (2010). *Preventing heavy alcohol use in adolescents (PAS): cluster randomized trial of a parent and student intervention offered separately and simultaneously* , *Addiction*, 104(10), pp. 1669-1678.

Koutakis N. et al. (2008). "Reducing youth alcohol drinking through a parent-targeted intervention: the Orebro Prevention Program", *Addiction*, 103(10), pp. 1629-1637.

Kriener H., Schmid R. (2002). *High quality on-site testing of illicit substances. Information, counselling and safer use measures at raves in Austria*. Vienna: ChEckit.

Kuntsche E. (2011). *Comment la disponibilité de l'alcool est associée à la consommation d'alcool et aux problèmes qui lui sont liés*, Journée PAC, Berne, 2011, consulté sur : <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/10916/10922/12509/index.html?lang=fr> le 06.09.2014.

Kuntsche E., Labhart F. (2012). « Investigating the drinking patterns of young people over the course of the evening at weekends », *Drug and Alcohol Dependence*.

Kuntsche E., Astudillo M. et Windlin B. (2012). Alkohol – « Erhältlichkeit, Konsum, Probleme: Ein Modell », *SuchtMagazin*, 6/2012.

Laubereau B., Dietrich F., Hanimann A., Fässter S., Oetterli M. (2018) «COOL AND CLEAN»: 10-year outcomes of structural prevention in the Swiss sports setting

Labhart F., Venzin V. et Marmet K. (2010). *Kurzinterventionen bei risikoreich Alkohol konsumierenden Berufs- und MittelschülerInnen im Kanton Zürich*. Zürich: Mittelschul- und Berufsbildungsamt des Kantons Zürich / Lausanne: Sucht Info Schweiz.

Laventure M., Boisvert K. et Besnard T. (2010). *Programmes de prévention universelle et ciblée de la toxicomanie à l'adolescence: recension des facteurs prédictifs de l'efficacité*, Drogues, santé et société, vol.9, pp.121-164.

Lazlo E., Etter J.-F. (2010). *Évaluation du guide pour les parents éclairés en matière de consommation d'alcool à l'adolescence et du site internet mon-ado.ch*, Université de Genève, Institut de médecine sociale et préventive.

Le Grand E. & Azorin J.-C., (2012). *Les jeunes et l'éducation pour la santé par les pairs*, La Santé de l'homme, n°421, septembre-octobre, pp. 10-11.

Le Grand E. (2012). *Santé des jeunes. L'éducation par les pairs : définition et enjeux*, La Santé de l'homme, n°421, septembre-octobre, pp. 12-14.

Lucia S., Stadelmann S., Brändle K., Pin S. (2018). *Quelles sont les caractéristiques des jeunes violents ? Les consommations de substances jouent-elles un rôle ?* Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, (Raisons de Santé : Les Essentiels 07)

Lucia S., Gervasoni J.-P., Dubois-Arber F. (2012). *Monitoring suisse des addictions - Rapport module 4. Consommation des jeunes et des jeunes adultes les fins de semaine : Etude Sentinelle dans 4 cantons - 2ème vague. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2012.*

Marmet S. et al. (2015). *Substanzkonsum beim Schülerinnen und Schülern in der Schweiz im Jahr 2014 und Trend seit 1986 – Resultate des Studie „Health Behaviour in School-aged Children“ (HBSC)* (Forschungsbericht Nr. 75), Lausanne: Sucht Schweiz.

Marsollier É, Hauw D, Crettaz von Roten F. (2021). *Understanding the Prevalence Rates of Interpersonal Violence Experienced by Young French-Speaking Swiss Athletes*. Front Psychol.

Mounier-Vogeli F., Dubois D. (2012). *Noz'ambule : une équipe de nuit pour prévenir l'alcoolisation excessive à Rennes*, La Santé de l'homme, n°421, septembre-octobre, pp.4-6.

Michelow W, Dowden C. (2015). *Start small, take it easy™: results from the ANKORS harm reduction survey at the 2013 shambhala music festival*. Nelson, BC, Canada, ANKORS.

Munn MB, et al. (2016). *Observed benefits to on-site medical services during an annual 5-day electronic dance music event with harm reduction services*. Prehosp Disaster Med 31(2) pp. 228-234

Naar-King S., Suarez M., (2011). *L'entretien motivationnel avec les adolescents et les jeunes adulte*, InterEditions, Paris.

Neves P., Neuffer N. et Yersin B. (2011). « Intoxications alcooliques massives aux urgences : combien, qui, quoi et comment ? », *Revue médicale Suisse*, N°302.

Obsan & OFSP (2017) *Prévalence de la consommation d'alcool ponctuelle à risque*
Récupéré de <https://www.obsan.admin.ch/fr/indicateurs/MonAM/consommation-dalcool-ponctuelle-risque-age-15>, le 28.03.2023

Obsan & OFSP (2017), Prévalence de la consommation d'alcool chronique à risque, récupéré de : <https://www.obsan.admin.ch/fr/indicateurs/MonAM/consommation-dalcool-chronique-risque-age-15> , le 28.03.2023

OFSP – Office fédéral de la santé publique (2013). *Programme National Alcool 2013-2016*, Berne.

OMS – Organisation mondiale de la santé (2000). *International Guide for Monitoring Alcohol Consumption and Related Harm*. World Health Organization, WHO.

Police cantonale vaudoise (2023). *Statistique vaudoise des accidents de la circulation. Rapport annuel 2022*. Direction communication et relation avec les citoyens Lausanne

Pin S., Henry V. (2018). *Chiffres-clé sur la consommation de substances psychoactives dans la population âgée de 15 ans et plus dans le canton de Vaud*. Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, (Raisons de Santé : Les Essentiels 04)

Pin S., Henry V. (2018) *Chiffres-clé sur la consommation de substances psychoactives chez les jeunes de 11 à 24 ans dans le canton de Vaud*. Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2017, (Raisons de Santé : Les Essentiels 05)

21_LEG_120 RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU POSTULAT AMELIE CHERBUIN ET CONSORTS – REDUCTION DES RISQUES EN MILIEU FESTIF VAUDOIS : UN LABORATOIRE MOBILE (18_POS_067)

RFA – Régie fédérale des alcools (2015). *L'alcool en chiffres 2015*. Berne.

Rowland B. (2006). *Good Sports Outcome Study No 2 : A comparison of alcohol consumption, and alcohol-related behaviors between Good Sports Australian Rules football & football/netball clubs with non-Good Sports Australian Rules football clubs*.

Russ N.-W. et al. (1987). *Training Bar Personnel to Prevent Drunken Driving : A Field Evaluation* , American Journal of Public Health, Vol. 77, No. 8.

Sage C, Michelow W. *Drug checking at music festivals: A how-to guide*. Nelson, BC, Canada, ANKORS, 2016

Séchaud L. & Duperrex O. et al. (2008). *Conducteur désigné à Paléo 2007 : Étude d'une action de prévention visant à sensibiliser un public de festivaliers aux liens entre alcool et conduite motorisée*. Genève : Haute Ecole de Santé. Financement: N° HES-SO : REC55 08-06.

SSP – Service de la santé publique (2007). *PAct-Alcool 2007-2012 : Plan cantonal d'action*, Canton de Vaud.

SSP – Service de la santé publique (2014). *Politique sanitaire vaudoise 2013-2017*, Canton de Vaud.

SSP – Service de la santé publique (2013). *Rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2013-2017*, Canton de Vaud.

Spijkermen R. et al. (2008). *Socioeconomic differences in alcohol-specific parenting practices and adolescents' drinking patterns*, European Addiction Research, 14(1), pp. 26-37.

Stachel R. (2017). *Concept d'intervention du secteur socio-thérapeutique de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme*, FVA, Lausanne.

Surís JC, Berchtold A, Chok L, Barrense-Dias Y. (2022). Alcohol use and misuse among young people: what about abstainers? A quantitative approach. Lausanne, Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique, (Raisons de santé 343).

Union des villes suisses (2012). *Vie nocturne urbaine. Analyse de la situation et des mesures envisageables*, Berne.

Van der Vorst H. et al. (2006). *The Impact of Alcohol-specific Rules, Parental Norms about Early Drinking and Parental Alcohol Use on Adolescents' Drinking Behavior*, Journal of Child Psychology and Psychiatry, 47(12), pp. 1299-1306.

Verdecchia P. (2005). *Alcool et conduite automobile : Etude sur les pratiques et représentations juvéniles dans le cadre d'une évaluation de la campagne de prévention « Be my angel tonight »*, Mémoire de licence, Université de Neuchâtel.

Wicki M., Gmel G. (2005). *Rauschtrinken und chronisch risikoreicher Konsum: Konsistente Schätzung der Risikoverteilung in der Schweiz aufgrund verschiedener Umfragen seit 1997*, ISPA.

Wicki M. (2012). *Hospitalisierungen aufgrund von Alkohol-Intoxikation oder Alkoholabhängigkeit bei Jugendlichen und Erwachsenen - Eine Analyse der Schweizerischen „Medizinischen Statistik der Krankenhäuser“ 2001-2010*, Addiction Suisse.

Wicki M., Gmel, G. (2008). « Alkohol-Intoxikationen Jugendlicher und junger Erwachsener ». *Ein Update der Sekundäranalyse der Daten Schweizer Hospitäler bis 2005*. ISPA.

Wicki M. et al. (2011). *Evaluation des Präventionsprogramms «cool and clean» bei Jugendlichen – Breitensport und Talents*, Sucht Info Schweiz.

Windlin B. et al. (2011). *Konsum psychoaktiver Substanzen Jugendlicher in der Schweiz – Zeitliche Entwicklungen und aktueller Stand*. Addiction Suisse.

Zobel F, Esseiva P, Udrisard R, Lociciro S, Samitca S. (2017). *Le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud: Les opioïdes*. Lausanne: Addiction Suisse/Ecole des sciences criminelles/Institut universitaire de médecine sociale et préventive.

Zobel F, Esseiva P, Udrisard R, Lociciro S, Samitca S. (2018). *Le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud : cocaïne et autres stimulants*. Lausanne. Addiction Suisse/Ecole des Sciences criminelles/Institut universitaire de médecine sociale et préventive

Zobel F, Esseiva P, Udrisard R, Samitca S. (2020). *Le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud : Les cannabinoïdes*. Lausanne, Addiction Suisse/Ecole des sciences criminelles/Unisanté